



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Première Commission

5^e séance plénière

Jeudi 5 octobre 2023, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Paulauskas (Lituanie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 90 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je compte sur la coopération des délégations pour respecter le temps de parole qui leur est imparti et pour parler à une vitesse raisonnable afin que les interprètes puissent faire correctement leur travail. Le texte des interventions plus longues peut être publié sur le portail eStatements.

M. Sun Xiaobo (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Première Commission à sa présente session. Nous vous assurons de notre entière coopération, avec vous et avec les autres délégations, pour que cette session soit couronnée de succès.

Actuellement, dans le domaine de la sécurité internationale, nous assistons à la résurgence de la mentalité obsolète des jeux à somme nulle, propre à la guerre froide, et des confrontations entre blocs. Les conflits géopolitiques s'intensifient tant et plus, mettant en péril l'équilibre et la stabilité stratégiques à l'échelle mondiale. Face à la multiplicité des risques et des défis, le Président chinois Xi Jinping a proposé l'initiative de sécurité globale, qui présente les propositions de la Chine pour parvenir à une paix durable dans le monde.

Je souhaite développer plus avant la position et les propositions de la Chine en la matière.

Premièrement, nous devons préserver ensemble la stabilité stratégique mondiale. Le Président Xi Jinping a souligné à de multiples reprises que les armes nucléaires ne doivent pas être utilisées et qu'une guerre nucléaire ne doit jamais être menée. En janvier de l'année dernière, les dirigeants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont publié une déclaration conjointe pour prévenir la guerre nucléaire et éviter la course aux armements. La Chine soutient la mise en œuvre de cette déclaration conjointe pour préserver la stabilité stratégique et réduire les risques stratégiques.

La politique de non-recours en premier à l'arme nucléaire doit être universellement mise en œuvre. La Chine appelle les États dotés d'armes nucléaires à négocier et à conclure un traité multilatéral sur le non-recours en premier à l'arme nucléaire et est favorable à l'adoption d'un instrument juridique international sur la sécurité nucléaire. Le désarmement nucléaire doit être poursuivi de manière rationnelle, pragmatique et progressive, conformément aux principes d'équité, de rationalité et de réduction graduelle, ainsi qu'aux principes du maintien de stabilité stratégique mondiale et d'une sécurité non diminuée pour toutes et tous.

Les États dotés des arsenaux nucléaires les plus importants doivent s'acquitter des responsabilités particulières qui leur incombent au premier chef en matière

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



de désarmement nucléaire, continuer d'appliquer efficacement le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et réduire leurs arsenaux nucléaires de manière substantielle afin de créer les conditions permettant aux autres États dotés d'armes nucléaires de se joindre au processus de désarmement nucléaire.

Les questions relatives aux missiles à portée intermédiaire et aux systèmes de défense antimissiles ont des répercussions sur la stabilité stratégique mondiale, sur la paix et la sécurité au niveau régional et sur la confiance stratégique mutuelle entre les grandes puissances. Un pays en particulier exagère les menaces posées par d'autres pays, déploie des systèmes d'armes dans le monde entier, parfois aux portes de pays très éloignés de son territoire, et renforce ce qu'il appelle la dissuasion élargie. Ce pays cherche même à étendre les accords de partage nucléaire à la région Asie-Pacifique. La Chine demande instamment aux pays concernés d'adopter une approche responsable et de mettre fin à ces actes extrêmement dangereux et malavisés.

Deuxièmement, nous devons défendre avec fermeté l'actuel régime de non-prolifération nucléaire. La non-prolifération nucléaire est la vision commune de la communauté internationale. Alors que débute le nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Chine préconise de faire avancer de manière équilibrée les trois principaux objectifs fixés par le TNP. La Chine continuera à s'acquitter de ses obligations de bonne foi, à défendre avec fermeté le système international de désarmement et de non-prolifération nucléaires, dont le TNP est la pierre angulaire, à soutenir activement la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques et à promouvoir des résultats positifs dans le cadre du processus d'examen.

Le Plan d'action global commun est la seule solution appropriée à la question nucléaire iranienne. Les États-Unis doivent prendre une décision politique, répondre positivement aux demandes légitimes de l'Iran et promouvoir la relance des négociations en vue d'un retour au respect des règles. Les parties concernées doivent intensifier leurs efforts diplomatiques pour rétablir l'intégrité et la mise en œuvre effective de l'accord dans les meilleurs délais.

Le nœud du problème nucléaire dans la péninsule coréenne réside dans l'absence d'un mécanisme de paix et dans les vestiges de la guerre froide. Il faut répondre aux préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité par le dialogue et de manière équilibrée, promouvoir la mise en place d'un mécanisme de paix conformément à une approche à deux volets, en vue d'atteindre l'objectif de la dénucléarisation de la péninsule.

La coopération entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis en matière de sous-marins à propulsion nucléaire est contraire à l'objet et au but du TNP, porte atteinte aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, présente de graves risques de prolifération et met en péril la paix et la stabilité dans la région. La Chine est favorable à l'examen des accords de garanties pertinents dans le cadre d'un processus intergouvernemental ouvert, inclusif, transparent et durable et à l'adoption de décisions par consensus. Dans l'intervalle, ces trois pays ne devraient pas poursuivre leur coopération en la matière.

Le Gouvernement japonais doit par ailleurs répondre pleinement aux préoccupations de la communauté internationale concernant le projet de rejet dans l'océan d'eaux contaminées par des matières nucléaires, s'acquitter de bonne foi de ses obligations internationales et mettre fin à ces activités. Les autorités japonaises doivent consulter les parties prenantes, y compris les pays voisins, éliminer de manière responsable l'eau contaminée par des matières nucléaires et accepter un contrôle international rigoureux.

Troisièmement, il est nécessaire de respecter strictement les règles en matière de sécurité internationale. La Chine a toujours soutenu les buts et objectifs de la Convention sur les armes biologiques et se félicite de la création, à la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention. La Chine appelle la communauté internationale à promouvoir des recherches scientifiques responsables dans le domaine de la biologie et encourage toutes les parties prenantes à adopter volontairement les Directives de sûreté biologique de Tianjin pour l'élaboration de codes de conduite à l'intention des scientifiques.

Parallèlement à la destruction définitive des stocks mondiaux d'armes chimiques, il faut promouvoir activement la transformation de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour qu'elle concentre ses ressources sur des domaines prioritaires tels que la coopération internationale et la destruction des armes chimiques abandonnées. La Chine demande à ce titre au Japon d'accélérer la destruction des armes chimiques qu'il a abandonnées sur le territoire chinois.

Quatrièmement, il est essentiel de continuer à renforcer la gouvernance des technologies émergentes. En s'inspirant de l'Initiative mondiale sur la sécurité des données et en se concentrant sur des questions cruciales telles que la sécurité des données, la Chine propose que nous élaborions, dans le cadre de l'ONU, des règles communes interopérables à l'échelle mondiale sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et des données

Internet afin de favoriser un cyberspace plus équitable, juste, ouvert, inclusif, sûr, stable et dynamique, et que nous œuvrions ensemble à la construction d'une communauté de destin dans le cyberspace.

Pour parvenir à une utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, nous devons d'abord empêcher la militarisation de l'espace et une course aux armements dans l'espace. La Chine appelle à l'ouverture rapide de négociations sur un traité de maîtrise des armements dans l'espace et espère que les travaux du nouveau groupe d'experts gouvernementaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace aboutiront à des résultats.

S'agissant de la gouvernance mondiale de l'intelligence artificielle (IA), la Chine est favorable à ce que l'ONU soit l'enceinte principale où toutes les parties examinent conjointement les moyens d'atténuer effectivement les risques, de garantir que l'IA est sûre, fiable et maîtrisable, et de veiller à ce que cette technologie profite à toute l'humanité, y compris les pays en développement.

Cinquièmement, nous devons continuer à faire respecter les mécanismes multilatéraux de maîtrise des armements. Les mécanismes multilatéraux existants de maîtrise des armements et de désarmement jouent un rôle irremplaçable dans le maintien de la stabilité de l'ordre de sécurité international.

La Chine soutient le processus international de maîtrise des armements concernant les armes classiques et s'acquitte pleinement des obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur le commerce des armes. La Chine fait avancer régulièrement le processus national de ratification du Protocole relatif aux armes à feu et continuera de soutenir la mise en œuvre de l'initiative Faire taire les armes en Afrique d'ici à 2030.

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis navré, mais le représentant de la Chine a dépassé la limite de temps que la Première Commission elle-même a fixée. La version intégrale de sa déclaration peut être publiée sur le portail e-delegate. Je le remercie également pour les mots aimables qu'il m'a adressés, ainsi qu'aux membres du Bureau.

M^{me} Stoeva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre accession à la tête de la Première Commission. Vous pouvez compter sur l'appui total de la Bulgarie.

La Bulgarie s'associe à la déclaration du représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/78/PV.2). Je voudrais par ailleurs mettre en relief plusieurs points particulièrement importants pour mon pays.

Nous regrettons vivement qu'une fois de plus, la Première Commission se réunisse dans un contexte de sécurité extrêmement difficile, en raison de l'agression militaire illégale, injustifiée et non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Depuis février 2022, Moscou n'a cessé de démontrer son manque total de respect pour les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, le droit international et le droit international des droits de l'homme. Les actions de la Russie se soldent par la perte de vies innocentes, des déplacements forcés, des violations des droits humains, la destruction d'infrastructures civiles critiques et de graves dommages environnementaux, ainsi qu'une insécurité alimentaire et une crise économique d'envergure planétaire.

Qui plus est, la Fédération de Russie, État doté de l'arme nucléaire et membre permanent du Conseil de sécurité, subvertit délibérément l'architecture mondiale de maîtrise des armements et de non-prolifération en se retirant des principaux accords de maîtrise des armements, en violant le Mémoire de Budapest de 1994, en compromettant la sûreté et la sécurité des centrales nucléaires situées sur le territoire ukrainien et en menaçant le monde de recourir à l'arme nucléaire.

La Bulgarie condamne fermement le comportement irresponsable et dangereux de la Russie et lui demande une fois de plus de mettre fin dès à présent à sa guerre de choix, de respecter ses engagements internationaux et de retirer immédiatement, complètement et inconditionnellement toutes ses forces militaires du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Il est évident que notre monde agité a plus que jamais besoin de davantage de progrès en matière de désarmement nucléaire et d'un régime de non-prolifération renforcé. La Bulgarie réaffirme son engagement en faveur de l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous considérons que le désarmement nucléaire doit être effectif, vérifiable et irréversible et qu'il ne peut être réalisé que dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), notamment son article VI, et grâce à une approche progressive fondée sur la confiance mutuelle.

L'absence d'un rapport de consensus de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, moins d'un an après l'échec de l'adoption d'un document final lors de la dixième Conférence d'examen du Traité, est regrettable. Toutefois, les États parties au TNP doivent continuer d'étudier toutes les possibilités afin de surmonter leurs divergences au cours

de l'actuel cycle d'examen du Traité. Nous ne pouvons nous permettre de manquer une nouvelle occasion de réaffirmer et de renforcer le rôle du Traité en tant que pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, fondement essentiel de la quête du désarmement nucléaire et cadre de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

En tant que pays visé à l'annexe 2 ayant signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Bulgarie continue d'appeler tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux encore visés à l'annexe 2, à le signer et à le ratifier sans plus tarder. Son entrée en vigueur permettra de franchir une étape cruciale vers l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La Bulgarie est particulièrement honorée de figurer parmi les Vice-Présidents nouvellement élus du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Au cours de notre mandat, nous n'épargnerons aucun effort pour relever les défis mondiaux en matière de non-prolifération et les menaces qui pèsent sur la sécurité et la sûreté nucléaires, ainsi que pour promouvoir les avantages des applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

Par ailleurs, nous demandons à l'Iran de recommencer à s'acquitter de ses obligations au titre du Plan d'action global commun et à la République populaire démocratique de Corée d'abandonner ses programmes nucléaires et de missiles balistiques de manière complète, vérifiable et irréversible et de se conformer à nouveau au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, ainsi qu'aux accords de garanties généralisées de l'AIEA.

La Bulgarie reste attachée à l'application intégrale et effective de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et de toutes les décisions prises par ses États parties. Nous déplorons que la Fédération de Russie et la Syrie aient fait obstruction à l'adoption d'un document final consensuel lors de la cinquième session de la Conférence d'examen des États parties à la CIAC en mai de cette année. L'emploi répété d'armes chimiques par la Syrie a fait l'objet d'une enquête approfondie de l'ONU et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), et la Fédération de Russie doit cesser de protéger la Syrie pour ce qui concerne le non-respect de ses obligations en vertu de la Convention.

En tant que membre du Conseil exécutif de l'OIAC, la Bulgarie continuera de soutenir activement les efforts déployés par l'organisation pour que toutes les personnes ayant perpétré, organisé ou commandité l'emploi d'armes chimiques ou y ayant participé d'une manière ou d'une autre soient tenues d'en répondre.

Malgré tous les défis auxquels l'architecture mondiale de maîtrise des armements et de non-prolifération est confrontée, le succès de la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques constitue à nos yeux un motif d'encouragement, car il prouve que la communauté internationale est toujours capable de surmonter ses divergences et de parvenir à un consensus afin de renouveler son attachement à l'interdiction des armes biologiques et à toxines et de renforcer les capacités institutionnelles de la Convention.

Il est tout aussi important de progresser sur la question des armes classiques. L'utilisation accrue de mines terrestres antipersonnel et d'armes à sous-munitions, en particulier depuis le début de l'invasion massive de l'Ukraine par la Fédération de Russie, fait peser de graves menaces sur la population civile. Ce moyen de guerre aveugle pollue les terres et les eaux et empêche les populations de les utiliser à des fins agricoles ou dans d'autres buts économiques, ce qui aggrave la crise alimentaire actuelle.

La Bulgarie est pleinement attachée aux objectifs humanitaires de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions, élaborées pour prévenir les souffrances inutiles des civils dans les situations de conflit et d'après-conflit, ainsi qu'à l'universalisation de ces instruments. Nous sommes fiers d'annoncer que la Bulgarie a achevé cette année le processus de destruction de tous les stocks d'armes à sous-munitions que détenaient les forces armées bulgares. La Bulgarie s'est ainsi acquittée des obligations qui lui incombent en vertu de l'article 3 de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Nous nous félicitons de l'adoption du rapport final du groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui remédierait aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions. Nous espérons également que la quatrième Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects parviendra à s'appuyer sur les résultats positifs de la huitième Réunion biennale des États.

Enfin, nous saluons le fait que le Groupe de travail II de la Commission du désarmement a réussi à adopter par consensus ses recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Nous félicitons la présidence pour cette réussite. Nous continuerons de travailler à l'amélioration et à la modernisation du mécanisme de désarmement afin qu'il reste adapté à sa finalité.

M^{me} Rodríguez Mancía (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous félicitons l'Ambassadeur Rytis Paulauskas, Représentant permanent de la Lituanie, et les autres membres du Bureau, pour leur élection. Qu'ils soient assurés du plein soutien et de la coopération de Guatemala pour la bonne conduite des travaux de la Première Commission.

Mon pays est fermement attaché à l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons toujours activement défendu le principe d'un désarmement général et complet. Nous ne nous lasserons jamais de rappeler que c'est uniquement lorsque le monde sera exempt d'armes nucléaires que nous pourrons parler de paix et de sécurité.

Le désarmement nucléaire est un thème d'une importance cruciale pour la sécurité mondiale et la survie de l'humanité. Les armes nucléaires représentent une menace existentielle à laquelle il faut s'attaquer d'urgence et avec détermination. Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes confrontés à une situation internationale marquée par des menaces pour la paix et la sécurité, des affrontements, la polarisation des idées et l'imposition de certains intérêts, avec comme corollaire la rupture de la confiance entre les puissances.

L'invasion illégale, injustifiée et non provoquée de l'Ukraine par la Fédération de Russie en est un exemple clair, qui a placé le peuple ukrainien en première ligne des conséquences directes de la guerre. Le Guatemala exprime une nouvelle fois son appui sans équivoque à l'intégrité territoriale de ce pays, reconnue et soutenue par le droit international.

À cet égard, nous condamnons fermement les actions de la Russie à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, qui nous exposent à une catastrophe potentielle. Cette situation est aggravée par l'absence de progrès quantitatifs dans la réduction des arsenaux nucléaires et par la menace croissante de voir les États dotés d'armes nucléaires les perfectionner ou les augmenter.

Il est extrêmement inquiétant de constater que les dépenses actuelles en armement continuent d'augmenter, alors même que l'on nous dit qu'il n'y a pas assez de ressources pour relever les défis qui affligent nos populations, telles que la faim, la pauvreté et la maladie. Le Guatemala est convaincu qu'il est possible de coexister dans un monde exempt d'armes nucléaires et que le maintien de la paix et de la sécurité internationales sans recours à la dissuasion nucléaire est, outre un impératif éthique, un objectif réalisable, conforme aux buts que nous nous sommes fixés au sein de cette instance.

L'engagement de mon pays en faveur du désarmement nucléaire est confirmé par notre participation en tant qu'État partie aux traités internationaux sur cette question et par l'intérêt particulier que nous portons à leur application effective. On ne saurait nier que l'Amérique latine et les Caraïbes ont contribué non seulement au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, mais aussi à la paix et à la sécurité régionales et mondiales grâce au Traité de Tlatelolco.

En tant que nation pacifique, nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui constitue un jalon historique et un véritable pas en avant. Ce traité exige légalement l'élimination des armes nucléaires et complète les objectifs énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en renforçant les trois piliers que sont le désarmement, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Nous réaffirmons notre ferme condamnation de tout type d'essai nucléaire, où qu'il se produise et quel qu'en soit l'auteur. À cet égard, nous appelons tous les États visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à accélérer le processus de signature et de ratification sans plus tarder, afin que le Traité puisse entrer en vigueur dès que possible.

Par ailleurs, ma délégation reconnaît que l'espace extra-atmosphérique est régi par les principes de non-appropriation, d'utilisation et de coopération. Dans le même temps, elle exprime sa préoccupation quant à une éventuelle course aux armements dans l'espace, compte tenu du fait qu'une telle course pourrait déstabiliser les relations internationales, accroître le risque d'affrontement militaire et avoir des effets négatifs sur l'exploration pacifique.

Nous soulignons également l'importance d'opter pour l'élimination de la production de matières fissiles, contribuant ainsi à une réduction importante de ces matières, ce qui découragerait l'accumulation de réserves pour la fabrication d'armes nucléaires. Cela pourrait encourager les pays à réduire leurs arsenaux nucléaires existants et renforcerait leur engagement en faveur de la non-prolifération. À cette fin, nous lançons un appel pour que des progrès soient réalisés en ce qui concerne l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

S'agissant des armes chimiques et biologiques et de leurs effets dévastateurs, non seulement pour l'humanité mais aussi pour l'environnement, ma délégation condamne fermement l'utilisation de ces armes par quiconque et en toutes circonstances. Ces armes sont susceptibles de causer

des souffrances et de semer la mort sans distinction, ce qui explique pourquoi elles sont interdites dans les conventions y relatives. Nous devons empêcher leur prolifération et traduire en justice ceux qui ont recours à ces armes, en utilisant les mécanismes légitimes et légaux créés par la communauté internationale à cette fin.

La sécurité des citoyens et la protection des civils, qui ont été mises à mal par la violence armée tout au long de l'histoire, sont une priorité pour mon gouvernement. Ce fléau est aggravé par le trafic d'armes légères et de petit calibre, porte atteinte à la protection des personnes et à l'intégrité physique et morale des populations et, évidemment, entrave la création de conditions propices pour la promotion du développement humain, intégral et durable.

Le Guatemala se félicite de l'adoption sans mise aux voix du rapport final du groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui remédierait aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions. La maîtrise des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions est un élément essentiel de la lutte contre la criminalité organisée, d'où l'importance d'une approche globale.

Le Guatemala condamne l'emploi de toute arme frappant sans discrimination et l'utilisation des progrès scientifiques et commerciaux dans le domaine de l'intelligence artificielle et de la technologie visant à mettre au point de nouvelles armes. Ces armes doivent être interdites au moyen d'un instrument juridiquement contraignant qui inclue les systèmes d'armes létaux autonomes.

Le désarmement complet est un acte de courage et de sagesse. Il implique de renoncer à l'idée de résoudre les conflits par l'anéantissement total de l'autre et d'adopter la diplomatie, la coopération et l'empathie comme outils de règlement des conflits. Cet esprit doit se refléter dans le Nouvel Agenda pour la paix et dans le Sommet de l'avenir. Il s'agit d'un engagement en faveur d'un monde où le dialogue remplace la destruction et où la vie et la paix l'emportent sur la peur et la guerre.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Première Commission à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale. Je félicite également les autres membres du Bureau et vous assure de notre plein soutien. Nous ne doutons pas que vous saurez diriger avec compétence et professionnalisme les travaux de la Commission.

La délégation de mon pays s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement

des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2), ainsi qu'à celle fait au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.3). Je fais la déclaration suivante à titre national.

La situation internationale est dangereuse et complexe, caractérisée par de nouvelles menaces et défis pour la paix et la sécurité. La Première Commission et l'ensemble du système des Nations Unies ont donc l'importante responsabilité de se pencher sur la question. Étant donné que nous ne pouvons vivre dans un monde de paix et de sécurité si les armes nucléaires continuent d'exister, nous devons nous mettre d'accord sur des mesures pratiques pour éliminer complètement ces armes d'une manière transparente, vérifiable et irréversible.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est confronté à des défis sans précédent qui nous obligent à prendre des mesures afin de le protéger. Parmi les principaux défis, citons l'échec des deux dernières conférences d'examen, qui n'ont pas réussi à produire un document final consensuel. Mentionnons également à ce titre la nette régression et le manque de progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire et d'application des conventions et des obligations juridiques, en particulier de la part des États dotés d'armes nucléaires.

La complexité de la situation en matière de sécurité et les efforts déployés pour renforcer la confiance et réduire les menaces nucléaires ne peuvent servir de prétexte pour retarder la mise en œuvre de mesures efficaces de désarmement nucléaire. Au lieu d'honorer leurs obligations juridiques, les États dotés d'armes nucléaires continuent de développer leurs armes nucléaires, de les intégrer dans leurs doctrines militaires et d'augmenter leurs dépenses et leurs budgets à cette fin, alors que la priorité absolue doit être de consacrer ces ressources à la réalisation des objectifs de développement durable et au règlement des problèmes liés aux changements climatiques et d'autres questions qui préoccupent le monde d'aujourd'hui.

La résolution relative à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, contenue dans le document NPT/CONF.1995/32 (Partie I, annexe), a toujours fait partie intégrante de l'accord pour la prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Toutefois, il est regrettable que certaines parties au Moyen-Orient rejettent toujours cette résolution et refusent de participer aux conférences organisées sous les auspices des Nations Unies, en dépit du consensus recueilli parmi les pays de la région, pour discuter des détails devant mener à un accord juridiquement contraignant sur la création d'une telle zone.

Ces mêmes parties refusent d'adhérer au Traité sur la non-prolifération et de soumettre leurs programmes et installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ce comportement constitue une violation du droit international et une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Sur le même thème, le Soudan se félicite de la tenue de trois sessions fructueuses de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ce qui témoigne de l'engagement et du sérieux des pays de la région en faveur de la création d'une telle zone.

Ma délégation espère que tous les États et parties concernés participeront à la quatrième session de la Conférence, qui aura lieu en novembre, sous la présidence de la Libye, un État frère. Nous réitérons notre appel à tous les États pour qu'ils soutiennent les travaux de cette conférence, qui constitue une étape importante vers le renforcement de la confiance et de la transparence, et un cadre important qui permet à tous les États d'exprimer leurs préoccupations, avant d'en arriver au stade final de la rédaction, contribuant ainsi à dégager un consensus contraignant et durable.

Bien que les armes nucléaires représentent une menace majeure pour le monde, les armes classiques demeurent les plus meurtrières, et la nécessité de les maîtriser s'accroît de jour en jour. Nous soulignons le droit naturel des États à gérer leurs stocks d'armes classiques et de munitions conformément à leurs stratégies nationales et régionales en matière de sécurité. Toutefois, il est nécessaire de déployer des efforts internationaux concertés pour interdire le trafic de ces armes et empêcher les groupes terroristes, les gangs et les milices armées d'y avoir accès.

À cet égard, le Soudan se félicite de l'adoption du document final de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et espère que la quatrième Conférence d'examen, qui aura lieu l'année prochaine, aboutira à des résultats positifs.

La délégation de mon pays se félicite des progrès réalisés dans le domaine des munitions classiques, à la suite de l'adoption du cadre de travail volontaire, qui comprend des engagements volontaires pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie.

L'accélération du développement des technologies de l'information et des communications nécessite une

coordination essentielle et continue entre tous les États, sous les auspices de l'ONU. À cet égard, nous saluons le rapport annuel du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation, qui, selon nous, constitue le mécanisme approprié pour examiner toutes les perspectives d'une manière transparente et indépendante, ce qui contribue à renforcer la confiance et à tenir compte de tous les points de vue. Nous réaffirmons notre soutien à ce groupe.

Nous soutenons également la proposition d'établir un mécanisme juridiquement contraignant pour réglementer le comportement des États dans le cyberspace. L'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité, et par conséquent, tous les États ont la responsabilité morale de prévenir une course aux armements dans l'espace et de veiller à ce qu'il soit utilisé à des fins pacifiques pour servir nos intérêts communs.

Nous réaffirmons l'importance de tous les instruments internationaux existants visant à réglementer et à garantir l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Toutefois, il est nécessaire d'élaborer un mécanisme juridique interdisant le placement d'armes dans l'espace, car cela pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour l'humanité. À cette fin, le Soudan soutient les efforts du groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 72/250.

En conclusion, ma délégation souligne qu'elle est prête à participer activement aux travaux de la Commission et appelle tous les États à faire preuve de la souplesse et de la volonté politiques nécessaires pour surmonter les obstacles qui entravent les efforts de désarmement et sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

M^{me} Kesse Antwi (Ghana) (*parle en anglais*) : Nous vous adressons nos félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'au reste du Bureau, pour votre élection. Nous vous souhaitons plein succès à la présidence des travaux de cette session et vous assurons de la coopération du Ghana.

Le Ghana s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2) et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.3) et souhaite faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

En 2023, le monde se trouve confronté à une augmentation alarmante des conflits violents. Comme l'a souligné la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, dans la déclaration préoccupante qu'elle a faite au début de cette année, le monde est confronté au

plus grand nombre de conflits violents depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, un quart de l'humanité vivant dans des zones en proie à des conflits.

Dans ce contexte mondial inquiétant, le Ghana reste profondément préoccupé par la question prégnante du désarmement nucléaire. Malgré les dangers largement reconnus que représentent les armes nucléaires, les États dotés de ces armes continuent de maintenir et d'améliorer leurs arsenaux. Certains États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) autorisent même l'hébergement d'armes nucléaires sur leur sol ou permettent leur utilisation potentielle par le biais d'alliances et d'accords militaires. Le rêve du désarmement et d'un monde libéré du spectre menaçant de l'anéantissement nucléaire et de la violence incontrôlée semble s'éloigner de plus en plus.

Pour bien comprendre l'état d'avancement du désarmement, il faut commencer par le TNP. Ce dernier, souvent décrit comme la clef de voûte du régime de désarmement, a connu une impasse prolongée, et s'est accompagné d'une incapacité regrettable à parvenir à un accord lors de deux Conférences d'examen successives. Pour ajouter à cette déception, même la première réunion du Comité préparatoire de la onzième Conférence d'examen des parties au TNP, qui s'est achevée en août, n'est pas parvenue à un consensus.

À la lumière de ces défis, nous demandons instamment à tous les États Membres de s'engager à nouveau, dans leur intégralité, en faveur des trois piliers du TNP : la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous soulignons également l'importance du désarmement nucléaire des États dotés d'armes nucléaires et les invitons à respecter leur engagement en faveur d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible, comme convenu lors des précédentes Conférences d'examen du Traité, notamment celles qui se sont tenues en 1995, 2000 et 2010. En outre, les accords sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires, tels que le Traité de Pelindaba, restent un outil essentiel dans les efforts de désarmement et de non-prolifération.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 1996, un autre instrument qui joue un rôle essentiel dans le paysage du désarmement, n'est malheureusement pas encore entré en vigueur. Malgré ce défi, son solide régime de vérification continue de garantir qu'aucun essai nucléaire ne passe inaperçu, tandis que son objectif premier d'interdire toutes les explosions nucléaires a servi de mesure vitale pour empêcher la modernisation et l'amélioration des arsenaux nucléaires. Nous demandons instamment aux autres États visés à

l'annexe 2, dont la ratification est nécessaire pour que le Traité entre en vigueur, de le faire sans tarder.

Ma délégation reconnaît que, malgré les perspectives plutôt sombres du paysage du désarmement, des réalisations et des progrès notables ont été accomplis ces derniers temps. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, texte historique qui est entré en vigueur en janvier 2021, constitue une étape importante. Ce traité représente le premier accord international juridiquement contraignant au monde interdisant totalement les armes nucléaires. Bien que les principaux États dotés d'armes nucléaires aient choisi de ne pas être parties au Traité, son existence constitue une lueur d'espoir pour les partisans du désarmement dans le monde entier.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, le Ghana prend acte de la confirmation par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques de la destruction irréversible du dernier stock d'armes chimiques par le dernier État détenteur en juillet. De même, nous nous félicitons de l'augmentation du nombre de parties à la Convention sur les armes biologiques et soulignons la nécessité de forger un consensus en vue de la mise en place d'un régime de vérification.

Ma délégation reconnaît également le travail essentiel de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement des Nations Unies. Nous demandons avec instance aux États Membres de donner un nouvel élan au mécanisme de désarmement des Nations Unies et appelons la Conférence du désarmement à convenir sans plus tarder d'un programme de travail équilibré et complet.

En ce qui concerne les armes classiques, bien que le Traité sur le commerce des armes ait recueilli un nombre important de ratifications depuis sa création, il reste à faire respecter ses dispositions et à convaincre les principaux producteurs d'armes d'y adhérer. La question des armes classiques revêt une importance particulière pour le Ghana, car le détournement et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions perpétuent les conflits et menacent gravement la stabilité des démocraties émergentes en Afrique. Nous pensons donc que la mise en place d'un programme de formation spécifique sur les armes légères et de petit calibre profitera grandement à notre région.

Ma délégation reste également préoccupée par les implications négatives de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense antimissiles balistiques et par la menace d'une militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Ces menaces qui pèsent sur l'espace, patrimoine commun de l'humanité, nécessitent une attention renouvelée et urgente afin de garantir la sécurité de notre bien commun.

En ce qui concerne les armes autonomes et les systèmes d'armes létaux autonomes, le spectre de machines prenant des décisions de vie ou de mort sans contrôle humain est une perspective effrayante que la communauté internationale doit empêcher. Ces armes et systèmes posent des défis majeurs sur les plans éthique, juridique, sécuritaire et humanitaire.

Le Ghana reconnaît également le lien important entre le désarmement et le développement durable. Nous pensons que la réduction des dépenses militaires et la promotion du désarmement peuvent libérer des ressources pour soutenir des objectifs de développement durable essentiels, notamment la réduction de la pauvreté, l'éducation, les soins de santé et la préservation de l'environnement.

En conclusion, ma délégation appelle tous les États Membres à s'engager dans cette entreprise collective pour un monde plus sûr, en étant profondément conscients de l'ampleur de nos responsabilités et de l'impératif de transcender la vision étroite des intérêts individuels. Nous devons unir nos efforts, en veillant à ce que nos actions collectives aient du sens et une réelle efficacité. Ensemble, grâce à un multilatéralisme fort, nous pouvons tracer la voie de la paix et de la sécurité, pour le bien de l'humanité tout entière.

M. Thapa (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, d'avoir été élus pour diriger les travaux de la Première Commission. Je vous assure du plein appui de ma délégation.

J'associe ma déclaration à celle faite au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2).

Une fois de plus, nous nous réunissons à un moment où de multiples défis se posent pour la paix et la sécurité internationales. Les conflits et les tensions géopolitiques se multiplient. Alors que la polarisation, la méfiance et les dissensions gagnent du terrain, le dialogue et la diplomatie sont mis à l'écart. Les arsenaux nucléaires augmentent et la course aux armements s'intensifie. Les dépenses militaires mondiales annuelles sont montées en flèche pour atteindre 2 400 milliards de dollars, et les ressources qui auraient dû être utilisées pour atteindre les objectifs de développement durable ont été détournées.

Les régimes de désarmement et de non-prolifération ont connu des revers ces dernières années, tandis que la modernisation et l'amélioration des arsenaux nucléaires se poursuivent de manière incontrôlée. Il est impératif que nous nous donnions le temps de la réflexion. Les armements avancés, les armes nucléaires modernisées et les discours de dissuasion ne portent que la promesse de la destruction.

Aujourd'hui, aucune nation n'est à l'abri du spectre des conséquences catastrophiques de l'utilisation accidentelle ou délibérée d'armes nucléaires. C'est pourquoi nous sommes convaincus que l'élimination des armes nucléaires constitue la seule garantie de leur non-utilisation. Nous demandons que les États non dotés d'armes nucléaires reçoivent des garanties juridiquement contraignantes contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires quelles que soient les circonstances.

L'engagement du Népal en faveur d'un désarmement général et complet est total et inébranlable. Cette volonté émane de notre constitution et reste un trait marquant de notre politique étrangère. Le Népal estime que l'emploi ou la menace d'emploi d'armes de destruction massive est contraire aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit de l'environnement.

En tant que partie attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et signataire du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Népal soutient fermement le désarmement général et complet des armes nucléaires dans un délai déterminé. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires complète et renforce l'objectif d'un désarmement général et complet, et le Népal s'est engagé à la ratifier le plus tôt possible.

Nous considérons le TNP comme la clef de voûte du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous déplorons que les dernières Conférences d'examen du Traité n'aient pas réussi à dégager un consensus sur un résultat substantiel. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve d'une volonté politique renouvelée pour que la onzième Conférence d'examen soit couronnée de succès.

Les États dotés d'armes nucléaires doivent honorer pleinement leurs obligations juridiques en garantissant l'élimination transparente, irréversible et vérifiable de leurs arsenaux nucléaires. Nous soulignons également la nécessité de conclure rapidement le traité interdisant la production de matières fissiles.

Le Népal appuie sans réserve la création de zones exemptes d'armes nucléaires, éléments constitutifs du désarmement et d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Népal soutient fermement le droit inaliénable des États, tel que stipulé à l'article IV du TNP, d'exploiter la technologie nucléaire à des fins pacifiques. L'Agence internationale de l'énergie atomique doit continuer

à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire tout en renforçant son mécanisme de garanties pour prévenir la prolifération.

Le Népal félicite la Convention sur les armes chimiques pour l'efficacité de son fonctionnement et de ses mécanismes de vérification, qui confèrent de la crédibilité au régime. De même, la Convention sur les armes biologiques ou à toxines constitue un cadre essentiel pour empêcher la militarisation de la biologie, et nous devons en renforcer les fondements. Nous avons besoin d'urgence d'un mécanisme universel, non discriminatoire et juridiquement contraignant pour faire face aux menaces biologiques.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre reste une cause persistante de mort violente dans le monde en raison de leur utilisation par des criminels et des auteurs de violations des droits de l'homme, y compris des terroristes. Nous devons continuer à nous appuyer sur les résultats de la huitième Réunion biennale des États chargés d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Patrimoine commun de l'humanité, l'espace extra-atmosphérique doit être protégé contre les dangers d'une course aux armements et d'une militarisation. Il doit être réservé uniquement aux activités pacifiques. Nous plaidons en faveur de la transparence et de mesures de confiance dans toutes les questions liées à l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes préoccupés par le fait que l'espace et le cyberspace soient sur le point de devenir des lieux de conflit dans un contexte de méfiance et de confrontation croissantes.

La perspective d'une utilisation malveillante des technologies de l'information et des communications (TIC) et des technologies d'avant-garde se profile à l'horizon. Le Népal souligne le besoin pressant de mettre en place un cadre réglementaire mondial pour garantir des TIC et un cyberspace ouverts, sûrs et accessibles. Il faut aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de cybersécurité.

Le mécanisme de désarmement ne doit pas être l'otage d'intérêts nationaux particuliers. La Commission du désarmement et la Conférence du désarmement doivent fonctionner efficacement pour nous faire progresser dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement.

Nous sommes favorables à la prise en compte des questions de genre dans les cadres de désarmement, conscients que les femmes, les jeunes et les acteurs de la société civile sont des catalyseurs de changement au sein de l'architecture du désarmement.

Nous pensons que les institutions et les régimes régionaux de désarmement jouent un rôle complémentaire crucial dans le cadre mondial de désarmement en encourageant le dialogue et les mesures de confiance. Nous devons renforcer le rôle des centres régionaux des Nations Unies pour le désarmement.

À cet égard, le Népal, en tant que pays hôte, déposera un projet de résolution intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique » (A/C.1/78/L.22). Ma délégation espère que tous les États Membres continueront d'appuyer ce projet de résolution et de s'en porter coauteurs, afin que, comme par le passé, il soit encore cette année adopté par consensus.

En conclusion, le Népal réaffirme son engagement en faveur du désarmement, de la paix et de la sécurité. Notre avenir collectif dépend de la solidarité et de la coopération que nous forgeons au sein de la présente Commission et au-delà. Travaillons ensemble pour construire un monde plus sûr et plus pacifique pour toutes et tous.

M. Baissuanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter chaleureusement S. E. M. l'Ambassadeur Paulauskas pour son accession à la présidence de la Première Commission, ainsi que les membres du Bureau pour leur élection.

Le désarmement nucléaire est une question urgente et doit être notre priorité collective. Dans son récent discours à l'Assemblée générale (voir A/78/PV.5), le Président Tokayev a souligné une fois de plus que la menace de l'utilisation d'armes nucléaires était non seulement un défi majeur, mais aussi le défi le plus destructeur pour l'humanité. Seules la confiance mutuelle et la coopération entre les puissances nucléaires en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires peuvent garantir la stabilité mondiale. Par conséquent, prendre des mesures concrètes en ce sens constitue le seul moyen efficace de mettre en pratique l'engagement qui est le nôtre de ne jamais mener de guerre nucléaire.

Dans ce contexte, nous saluons le récent appel du Secrétaire général à une action collective pour garantir la paix et la sécurité, contenu dans son Nouvel Agenda pour la paix. Ses propositions, dont la première, concernant l'élimination des armes nucléaires, sont pleinement conformes aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Nous constatons une impatience croissante face à l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire. Entre-temps, les craintes d'une réelle escalade nucléaire s'amplifient.

Compte tenu de l'absence de progrès sur la question, l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires constitue une étape axée sur la pleine application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), clef de voûte du régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Nous nous joignons à d'autres pour réaffirmer fermement la conviction collective que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le TNP sont compatibles et se renforcent mutuellement.

Nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous saluons le rythme auquel progresse son universalisation et nous nous félicitons des textes issus de la première Réunion des États parties au Traité, présidée par l'Autriche. Nous avons hâte de travailler avec la présidence mexicaine et tous les États parties lors de la deuxième Réunion, qui se tiendra en novembre.

Nous accordons une attention particulière aux objectifs humanitaires énoncés aux articles 6 et 7 du Traité en guise d'obligations positives permettant de remédier aux dommages résultant de l'utilisation et des essais d'armes nucléaires et de prévenir de tels dommages à l'avenir. Le Kazakhstan et Kiribati ont déposé conjointement un nouveau projet de résolution intitulé « Le lourd héritage des armes nucléaires : assistance aux victimes et remise en état de l'environnement dans les États Membres touchés par l'emploi ou la mise à l'essai d'armes nucléaires » (A/C.1/78/L.65), dont l'objectif est d'utiliser le cadre des traités multilatéraux pour promouvoir l'assistance aux victimes et la remise en état de l'environnement contaminé sur une base volontaire.

Nous nous engageons à collaborer activement avec toutes les parties intéressées dans le cadre du cycle actuel d'examen du TNP. En sa qualité de Président de la deuxième session du Comité préparatoire, le Kazakhstan adoptera une approche équilibrée et constructive pour faire progresser les principaux objectifs du TNP.

Nous croyons que le moratoire volontaire temporaire sur les essais nucléaires des puissances nucléaires ne peut se substituer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui est juridiquement contraignant. Je tiens à réaffirmer une fois de plus que les essais nucléaires ne peuvent et ne doivent pas reprendre pour quelque raison ou sous quelque prétexte que ce soit.

Nous appelons à nouveau les États encore visés à l'annexe 2 à ratifier le TICE. Nous appelons également les États, les organisations de la société civile, les jeunes et le milieu universitaire à célébrer activement la Journée internationale contre les essais nucléaires, le 29 août, et à

éveiller les consciences du monde entier sur le caractère inadmissible des essais nucléaires.

Les zones exemptes d'armes nucléaires restent une composante importante des efforts mondiaux de non-prolifération. Avec ses voisins régionaux, le Kazakhstan a créé en 2006 une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. À la cinquième réunion consultative des chefs d'État d'Asie centrale, les cinq dirigeants concernés ont une nouvelle fois confirmé leur attachement à cette zone et ont souligné la nécessité que toutes les parties en ratifient le Protocole.

Nous soutenons sans réserve la poursuite de l'expansion de ces zones au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde, car il s'agit d'un élément clé de la paix et de la stabilité mondiales. Nous sommes également déterminés à renforcer la coopération entre les zones existantes et espérons les réunir en 2024 pour faciliter une coordination accrue entre elles, dans le prolongement d'une réunion similaire organisée à Astana en 2019.

La pandémie a mis en évidence la pertinence de la Convention sur les armes biologiques et l'urgence d'élaborer un mécanisme permettant l'application de ses normes. Le Kazakhstan a donc proposé la création d'un organisme international chargé de la sécurité biologique, dont l'objectif serait de faire respecter l'interdiction des armes biologiques, de développer la coopération internationale et de promouvoir le renforcement des capacités. Nous encourageons tous les États à prendre part à ces discussions dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques. Nous avons organisé plusieurs événements en marge des réunions liées à la Convention sur les armes biologiques et d'autres instances et nous avons l'intention de poursuivre cette pratique afin de promouvoir un dialogue inclusif et axé sur les résultats. Nous suivons une approche progressive, équilibrée et fondée sur le consensus.

Le Kazakhstan est pleinement déterminé à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous appelons donc tous les membres du Régime de contrôle de la technologie des missiles et du Groupe de l'Australie à approuver la demande d'adhésion du Kazakhstan à ces régimes.

Le Kazakhstan a un bilan remarquable en matière de désarmement nucléaire, de non-prolifération et d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Malgré cela, nous sommes privés du droit de rejoindre le groupe régional de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cette année, le Kazakhstan a pris l'initiative de présenter une résolution sur la question de l'égalité souveraine et du droit des 17 États qui ne font partie d'aucun groupe régional. Cette résolution a porté création d'un groupe d'amis,

présidé par la Slovénie et chargé d'aborder la question de l'égalité souveraine et le rétablissement des normes démocratiques au sein de l'AIEA. Nous sommes déterminés à faire avancer ce dossier.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de dialogue et de confiance pour ouvrir la voie à la paix, à la sécurité et au développement de nos nations. Le Kazakhstan est prêt à prendre une part active à ces efforts.

M. Sawicz (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la tête de la Première Commission à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur le plein appui et la coopération de la délégation polonaise compte tenu des liens étroits entre nos pays.

La Pologne s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/78/PV.2). Je voudrais par ailleurs mettre plusieurs points en exergue à titre national.

La Russie poursuit son agression barbare et non provoquée contre l'Ukraine depuis plus de 18 mois. Nous assistons à la destruction préméditée par Moscou de l'ordre international fondé sur des règles. En violant le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, en attaquant des infrastructures critiques, en tuant des civils et en commettant des crimes de guerre, la Russie est déterminée à atteindre un objectif principal : restaurer les ambitions impériales de l'Union soviétique et sa sphère d'influence. Cet objectif se concrétise non seulement sur le champ de bataille, mais aussi dans les instances diplomatiques, où la Russie continue de détruire les piliers indispensables de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, notamment la disparition du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, l'affaiblissement manifeste de l'efficacité du Traité « Ciel ouvert » et, plus récemment son retrait officiel du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, qui sera effectif le 7 novembre, et la suspension dans la mise en œuvre du Nouveau Traité START. La guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine viole les engagements envers l'Ukraine inscrits dans le Mémorandum de Budapest et ne laisse aucune illusion quant à l'engagement de la Russie à mettre en œuvre l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La Russie maintient sa menace, bien connue, d'employer des armes nucléaires contre d'autres États. Les forces russes occupent illégalement la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. Pour la première fois dans l'histoire, une centrale nucléaire se trouve délibérément dans une zone de conflit armé ouvert à grande échelle.

Cela contrevient non seulement au TNP, mais aussi à de nombreuses réglementations internationales en matière de sécurité nucléaire. En outre, l'annonce d'un déploiement d'armes nucléaires tactiques russes au Bélarus accroît le danger d'une escalade et affecte profondément le paysage de la sécurité régionale et mondiale, y compris en ce qui concerne les menaces de prolifération.

Dans ces circonstances difficiles, nous ne pouvons pas perdre de vue les menaces et les défis en matière de sécurité qui existent dans d'autres régions du monde. J'en viens ici à mon point suivant. Nous avons pris note avec une vive inquiétude des mesures que ne cesse de prendre l'Iran, mises en évidence dans les rapports du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au cours des dernières semaines et des derniers mois. Le récent refus de permettre aux inspecteurs de l'AIEA de mener à bien leurs tâches dans les installations nucléaires iraniennes participe d'une trajectoire nucléaire et sape le système de garanties de l'AIEA.

Notre perception dans ce domaine reste inchangée : il est de la plus haute importance que les parties parviennent à un consensus sur la réactivation du Plan d'action global commun afin de garantir la fiabilité du pilier de non-prolifération du TNP et de restaurer la confiance dans les accords multilatéraux.

Par ailleurs, la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée demeure un impératif et une priorité absolus. Nous sommes préoccupés par la poursuite du programme nucléaire, notamment les préparatifs en vue d'un essai nucléaire qui ont été signalés et le nombre sans précédent de tirs illégaux de missiles. Nous restons convaincus que seuls des moyens pacifiques sont de nature à permettre d'instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne. Le dernier accord véritable en ce qui concerne le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée a eu lieu en 2005, sous la forme d'une déclaration commune à l'issue des pourparlers à six. Le délai qui s'est écoulé depuis reflète, à lui seul, la détérioration constante de la situation, qui ne montre aucun signe d'amélioration.

Faire respecter et renforcer le TNP en tant que pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et fondement essentiel de la poursuite d'un désarmement effectif, vérifiable et irréversible, conformément à son article VI, restent parmi les objectifs essentiels de notre politique de non-prolifération. Le fait que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas débouché sur l'adoption par

consensus d'un document final malgré les énormes efforts consentis, en raison du veto d'un seul pays, la Russie, ne change rien à cette approche. Nous devons être ambitieux mais aussi réalistes dans le contexte stratégique actuel. Notre approche ne changera pas, y compris au regard du document final décevant produit par le premier Comité préparatoire de la onzième Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenu à Vienne. En dépit de l'attitude délibérément non constructive que manifestent quelques États, le TNP reste le seul point d'ancrage de l'architecture de non-prolifération, de désarmement et de maîtrise des armements dans son ensemble. Personne ne le remet en question ou ne le conteste, pas même les partisans du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, auquel la Pologne n'est pas partie car nous estimons légitime le droit d'avoir une politique de dissuasion nucléaire.

Nous devons en outre nous pencher sur l'avenir du système mondial de maîtrise des armements. Son état actuel est une source de préoccupation depuis un certain temps déjà. Le Nouveau Traité START apparaît comme le seul mécanisme de maîtrise des armes non classiques encore en place. Pour autant, notre position est ferme quant à la modification à venir en matière de maîtrise des armements. Elle doit aboutir à un traité de suivi plus large couvrant toutes les armes nucléaires, y compris les armes non stratégiques en Europe, et leurs nouveaux types. La Chine doit collaborer dans un esprit constructif à ces efforts. Soyons réalistes, il est clair que le dialogue dépend du rétablissement de la confiance mutuelle, fondée sur le respect du droit international. Il ne faut pas oublier l'esprit de Reykjavik, même en ces temps et circonstances difficiles.

Malgré les succès indéniables obtenus dans la lutte contre la prolifération des armes chimiques et biologiques, dont le meilleur exemple est le processus de destruction des armes chimiques déclarées dans le cadre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), nous ne pouvons négliger les menaces et les défis liés à leur emploi. C'est pourquoi, comme les années précédentes, la Pologne présentera à l'Assemblée générale le projet de résolution sur l'application de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). L'Assemblée doit envoyer un signal fort et sans ambiguïté, attestant du soutien de l'ensemble de la communauté internationale à l'intégrité de la CIAC et au rôle de premier plan de l'OIAC, ce qui est particulièrement important après la conclusion de la Conférence d'examen des États parties à la CIAC de 2023.

Dans ce contexte difficile, nous ferons tout notre possible pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain, avec réalisme et en ayant conscience des contraintes. Une approche pragmatique est absolument nécessaire dans

la période actuelle afin d'ouvrir progressivement la voie à une amélioration de la situation mondiale en matière de sécurité. La Commission a également un rôle à jouer en ce qui concerne la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. Le bilan de la Pologne dans le domaine de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du contrôle à l'exportation est solide, et nous continuerons de prendre une part active aux efforts déployés en ce sens, avec pour objectif primordial de renforcer le système de non-prolifération dans son ensemble et d'en empêcher l'effondrement. Une version intégrale de cette déclaration sera fournie au Secrétariat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Pologne des paroles aimables qu'il m'a adressées en ma qualité de Président.

M. Alqaisi (Jordanie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Première Commission à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, et à vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos fonctions. La délégation de mon pays se réjouit à la perspective de travailler avec le Bureau en vue d'atteindre nos objectifs communs. Je remercie également le Représentant permanent de Sri Lanka des efforts qu'il a déployés afin de faciliter les travaux de la Première Commission à la session précédente.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Jordanie, au nom du Groupe des États arabes, et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2), et je souhaite ajouter quelques observations à titre national.

La Jordanie se déclare à nouveau très préoccupée par l'incapacité persistante à réaliser des progrès réels et tangibles dans les domaines du désarmement nucléaire, de la mise en œuvre des engagements pris et de l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en particulier au regard de la situation internationale actuelle. Nous regrettons que les États parties au Traité n'aient pas réussi, pour la deuxième fois consécutive, à se mettre d'accord sur un document final. L'impasse dans laquelle se trouvent les régimes de désarmement et de non-prolifération nucléaires au niveau international entrave les efforts visant à instaurer la paix et la sécurité internationales, à débarrasser l'humanité des armes de destruction massive et à affecter des ressources humaines et matérielles au développement plutôt qu'aux armements.

Nous réaffirmons qu'un dialogue global et équilibré est nécessaire pour assurer le succès de la onzième Conférence d'examen du TNP, qui se tiendra en 2026, dans le but d'adopter un document final inclusif qui

réaffirme l'engagement de tous les États envers le TNP. Il s'agit notamment de mettre en œuvre, dans un délai spécifique, les engagements pris lors des précédentes conférences d'examen, en particulier en ce qui concerne le désarmement nucléaire et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Afin de promouvoir les efforts internationaux visant à éliminer les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive et à créer des zones exemptes d'armes nucléaires, la Jordanie demande à tous les États parties au TNP d'œuvrer à la mise en œuvre intégrale et immédiate de la résolution adoptée en 1995 et figurant à l'annexe du document NPT/CONF.1995/32 (Partie I), portant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous exhortons également les États Membres à entériner les résultats des première, deuxième et troisième sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, présidées respectivement par la Jordanie, le Koweït et le Liban, États frères, afin d'appuyer les efforts consentis par les États de la région en vue d'établir un instrument juridiquement contraignant visant à éliminer la menace posée par les armes non classiques dans la région, renforçant ainsi la paix et la sécurité régionales et internationales. À cet égard, nous souhaitons à l'État frère de Libye plein succès dans sa présidence de la quatrième session de la Conférence et appelons tous les États à y prendre une part active afin d'en assurer la réussite. Nous insistons aussi sur la nécessité de redoubler d'efforts pour consolider les progrès accomplis et nous renouvelons l'appel lancé à Israël pour qu'il participe à la Conférence sans aucune condition préalable. Il est impératif qu'Israël adhère au TNP et soumette toutes ses installations et activités nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La Jordanie insiste sur l'importance de veiller à ce que les efforts internationaux concernant l'espace extra-atmosphérique se concentrent sur son utilisation à des fins exclusivement pacifiques. Si les accords internationaux pertinents ont permis de promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace et de réglementer les activités spatiales, il est urgent d'adopter sans tarder un nouvel instrument juridiquement contraignant qui interdirait toutes les utilisations non pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Les efforts déployés au niveau international à cette fin doivent s'appuyer sur les résultats obtenus par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace. À cet égard, la Jordanie salue la création du Groupe d'experts gouvernementaux et ses

recommandations sur un nouvel instrument juridiquement contraignant et attend avec impatience le début de ses consultations en novembre.

En ce qui concerne la cybersécurité, la Jordanie soutient les efforts internationaux visant à renforcer la sécurité des technologies de l'information et des communications (TIC) de manière à protéger les États contre toute cyberattaque qui porterait atteinte à leurs intérêts. Nous soulignons également la nécessité de collaborer activement avec le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) en vue d'établir une feuille de route visant à renforcer les mécanismes de coopération et de coordination sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, afin de faire face aux menaces et aux défis croissants liés à l'utilisation des TIC. Dans ce contexte, ma délégation félicite le Représentant permanent de Singapour du travail qu'il a accompli en sa qualité de Président du groupe de travail à composition non limitée et appelle tous les États Membres à contribuer activement aux travaux du groupe pour renforcer la sécurité des TIC.

En ce qui concerne les armes classiques, la Jordanie insiste sur la nécessité de mettre en pratique le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et notamment de veiller à ce que les groupes terroristes n'aient pas accès à ces armes. Dans ce domaine, il importe d'aider les pays en développement à sécuriser leurs frontières pour prévenir la contrebande d'armes légères et de petit calibre, en particulier dans les zones de conflit. La Jordanie appelle également à une plus grande transparence entre les États afin de s'assurer que les armes ne tombent pas entre les mains de groupes terroristes. En ce qui concerne les munitions classiques, ma délégation s'est félicitée de la conclusion des travaux du groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques, présidé par l'Allemagne. Nous rappelons ici le caractère volontaire du document adopté lors des délibérations du groupe de travail à composition non limitée (voir A/78/111), qui n'impose aucune obligation aux États et doit être appliqué dans le respect de leurs systèmes juridiques et constitutionnels.

Pour terminer, je réaffirme que ma délégation appuie pleinement les travaux de la Première Commission et que nous nous réjouissons de collaborer étroitement avec tous les États Membres au cours de cette session.

M. Gusmão de Sousa (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, le Timor-Leste vous félicite à son tour, Monsieur le Président, de votre élection à la

présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session, et vous exprime sa gratitude et son soutien, ainsi qu'aux membres du Bureau. Nous voudrions également saisir cette occasion pour saluer et reconnaître le travail accompli par la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et par son équipe, ainsi que leurs efforts inlassables et leur contribution à nos travaux.

Le Timor-Leste s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2).

Dans le contexte actuel, le maintien de la paix et de la stabilité s'avère essentiel et urgent. Nous devons impérativement poursuivre nos efforts pour mettre en œuvre notre programme de désarmement face aux défis croissants auxquels le monde est confronté, qui vont de la modernisation des armes classiques aux progrès de l'intelligence artificielle. Ces défis influent sur la complexité des conditions de sécurité dans le monde, car il est plus difficile de prévoir les effets de ces armes.

En ce qui concerne les travaux que nous menons ici, le désarmement et la maîtrise des armements jouent un rôle essentiel dans la prévention et le règlement de la plupart des crises et conflits armés. Néanmoins, nous devons garder à l'esprit que notre objectif consiste à assurer la sécurité et la stabilité de nos peuples, qui sont au cœur de nos travaux. C'est ce qui a guidé le Timor-Leste dans ses efforts pour réaliser des progrès notables en matière de désarmement. De ce fait, nous pensons que le désarmement et la maîtrise des armements sont plus que jamais essentiels à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, car ils contribuent à favoriser le progrès socioéconomique, à édifier une société pacifique et sûre et à promouvoir le bien-être de nos peuples. À cet égard, nous appuyons la vision du Secrétaire général, telle que décrite dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982) et dans le Nouvel Agenda pour la paix qu'il a proposé.

Il est possible d'instaurer la paix et la sécurité dans le monde grâce à l'élimination totale des armes de destruction massive. Le fait qu'un document final n'a pas pu être adopté à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération (TNP) en 2022, de même que les conclusions de la réunion du Comité préparatoire qui s'est tenue récemment en vue de la onzième Conférence d'examen, ont constitué des revers importants dans nos progrès vers la maîtrise des armements nucléaires et la non-prolifération nucléaire. Nous exprimons donc à nouveau notre préoccupation quant

aux conséquences humanitaires potentiellement catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires ou de toute autre arme de destruction massive, qui font de leur élimination totale la seule garantie contre la menace et l'emploi de telles armes. Dans le même temps, nous nous réjouissons de la tenue de la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le mois prochain, la première Réunion des États parties, en 2022, ayant jeté des bases solides pour compléter et renforcer le TNP. Le Timor-Leste fait partie des quelques États qui ont récemment ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que nous considérons comme un élément important des efforts déployés pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous invitons les États qui n'ont pas encore adhéré au Traité à le faire, car cela contribuera à notre objectif d'améliorer les conditions de sécurité dans le monde.

La prolifération et le transfert illicite d'armes classiques, en particulier d'armes légères et de petit calibre, font peser de graves menaces sur nous tous. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est un cadre multilatéral permettant d'aborder cette question complexe. Le détournement et la circulation illicite de ces armes restent des causes majeures de conflits armés et de violence. Il a été démontré que le contrôle insuffisant des armes à feu, qui sont principalement introduites en période de conflit, est l'un des éléments qui complique les efforts de reconstruction après les conflits. Il existe des liens entre le commerce illicite de ces armes et plusieurs autres domaines, notamment la paix et la sécurité internationales, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et le développement socioéconomique.

L'adoption d'un document final à la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, en 2022 (A/CONF.192/BMS/2022/1), reflète le désir collectif de s'attaquer à ce problème multidimensionnel. Nous estimons que ce document facilitera les travaux de la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action, qui se tiendra prochainement, et nous insistons sur la nécessité d'une coopération et d'une assistance internationales durables dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, car elles sont essentielles à une mise en œuvre réussie du Programme d'action.

Étant donné que les transferts illicites d'armes ont des conséquences différentes selon les États, nous estimons que le renforcement de la coopération bilatérale et régionale est l'un des moyens les plus importants d'enrayer la prolifération et le transfert illicite de ces armes.

Nous saluons donc l'existence de cadres d'échange d'informations entre partenaires régionaux et bilatéraux et nous reconnaissons leur importance pour faire face à ces menaces pour la sécurité. Nous avons également salué l'adoption du rapport final du groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui remédierait aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions (voir A/78/111). Nous espérons que ces engagements permettront de combler les lacunes existantes, notamment en matière de coopération et d'assistance, sans préjudice des systèmes juridiques nationaux.

Nous considérons par ailleurs que la coopération aux niveaux régional et sous-régional, qui est envisagée sur une base volontaire, aidera les États à régler ces questions. À cet égard, le Timor-Leste remercie le Bureau des affaires de désarmement de son rôle actif et de son dévouement dans le cadre des efforts de mise en œuvre du programme de désarmement, ainsi que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique de ses efforts pour promouvoir les questions de désarmement multilatéral dans la région en répondant aux besoins dans ce domaine et en encourageant la coopération entre les États et les parties prenantes. Nous apprécions à sa juste valeur la coopération avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et nous continuerons de collaborer étroitement avec lui pour relever les défis auxquels notre région est confrontée.

Au cours des dernières décennies, nous nous sommes efforcés de mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques. Cependant, les menaces dans ces domaines persistent et nous ne pouvons pas nous permettre de baisser la garde. À cet égard, nous insistons sur l'importance de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui permet d'établir un lien entre les questions relevant des cadres relatifs aux armes de destruction massive, au désarmement et à la non-prolifération pour veiller à ce que ces armes ne tombent pas entre de mauvaises mains. Les armes chimiques représentent toujours de graves menaces dans de nombreuses régions du monde, et nous appelons donc les États Membres à se conformer à leurs obligations internationales.

En ce qui concerne le développement de nouvelles technologies, nos efforts de désarmement doivent reposer sur une interprétation commune des technologies émergentes en tant qu'outils qui ne doivent être utilisés qu'à des fins pacifiques. Dans le droit fil du débat en cours

sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications, nous nous félicitons de l'adoption du deuxième rapport d'activité annuel du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) (voir A/78/265), et nous soulignons que les programmes de renforcement des capacités sont essentiels pour faire face à la multiplication de cybermenaces, en particulier pour les États en développement. Enfin, nous espérons que les travaux de la Commission auront des effets positifs et pourront donner un élan aux efforts de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Nous réaffirmons notre engagement à nous acquitter de nos obligations et à coopérer avec toutes les parties pour parvenir à un monde plus sûr et plus pacifique.

M. Guerra (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous souhaiter, ainsi qu'aux membres du Bureau, plein succès. Nous vous assurons du plein appui de l'Argentine au cours de cette session.

Nous regrettons le recours à la rhétorique nucléaire dans un contexte de tensions, d'expansion et de modernisation des arsenaux nucléaires, et où il a été même question de guerre nucléaire. Nous exprimons une nouvelle fois notre grave préoccupation quant à la menace que représentent pour l'humanité l'existence, l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires, ainsi que leurs conséquences humanitaires et environnementales, ce qui revêt une importance particulière compte tenu du contexte international actuel. Nous déclarons catégoriquement que de telles armes ne doivent plus jamais être utilisées, par qui que ce soit et quelles que soient les circonstances, et qu'elles doivent être éliminées.

L'Argentine dispose d'un important programme nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, en tant que productrice et exportatrice de technologie nucléaire, dans le plus strict respect des normes consacrées par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Par ailleurs, nous appartenons et participons activement aux régimes de contrôle des exportations de technologies à double usage et sensibles, en vue de prévenir, avec d'autres partenaires internationaux, la prolifération des armes de destruction massive. Le TNP demeure la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Tout en rappelant les efforts déployés par l'Argentine durant sa présidence de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, nous réaffirmons notre appui au processus préalable à la onzième Conférence d'examen, ainsi qu'à son comité préparatoire. Nous regrettons que, dans le cadre des travaux du Comité préparatoire, réuni à Vienne en juillet, le groupe

de travail compétent n'ait pas été en mesure d'adopter des recommandations sur le renforcement du processus d'examen du Traité, qui auraient sans nul doute contribué à renforcer sa mise en œuvre. Dans ce contexte, nous engageons instamment les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter des obligations claires qui leur sont faites d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires de manière transparente, vérifiable et irréversible, conformément à l'article VI du TNP et aux engagements émanant des Conférences d'examen du TNP. Nous réaffirmons une nouvelle fois que le TNP n'établit aucun droit à la possession, par quelque État que ce soit, d'armes nucléaires pour une durée indéfinie, puisqu'il prévoit un statut transitoire.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un objectif clair et urgent. Comme cela a été exprimé dans le cadre de la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du TICE, nous nous réjouissons des progrès accomplis en vue de l'universalisation de cet instrument, comme en atteste l'adhésion de nouveaux États parties. Nous appelons les États visés à l'annexe 2 du Traité à prendre les mesures nécessaires pour accélérer le processus de signature et de ratification.

L'Argentine se situe dans une région qui a toujours été à l'avant-garde du désarmement et de la non-prolifération, même avant l'entrée en vigueur du TNP. Le Traité de Tlatelolco de 1967 a apporté une contribution concrète et efficace à la paix et à la sécurité aux niveaux régional et mondial, non seulement parce qu'il a renforcé l'engagement de nos pays en faveur du désarmement et de la non-prolifération, mais aussi parce que ses protocoles additionnels imposent aux États dotés d'armes nucléaires de ne pas violer le statut de la région en tant que zone exempte d'armes nucléaires. Nous demandons à nouveau aux pays qui ont formulé des déclarations interprétatives de les revoir afin qu'elles se conforment aux objectifs et buts du Traité. À cet égard, nous réaffirmons notre soutien à l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Nous tenons également à souligner que, aux côtés du Brésil, nous nous sommes engagés sur la voie de la coopération et de la transparence depuis de nombreuses années. Nos deux pays ont renoncé à la possibilité de développer, produire, acquérir ou employer des armes nucléaires et ont créé conjointement l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. L'Agence représente bien plus qu'une institution binationale de garanties. Elle est un modèle d'intégration et de renforcement de la confiance entre des pays qui ont connu des périodes de tension, et une source d'inspiration pour d'autres régions du monde.

L'Argentine appuie la négociation, à la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant le placement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Dans l'attente d'un tel accord, nous saluons et encourageons le renforcement des mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales. Dans ce contexte, nous insistons sur les recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, adoptées par consensus à la session de fond de la Commission du désarmement de 2023. Cet ensemble de recommandations, adopté après six ans d'impasse, montre que la diplomatie peut apporter des éléments concrets au régime de désarmement et de non-prolifération et contribuer à nos travaux sur une question qui présente des défis toujours croissants en raison des avancées technologiques de l'industrie spatiale.

Le développement du numérique a d'énormes implications en raison des possibilités qu'il présente pour le développement et les progrès économiques et scientifiques, mais il s'accompagne en même temps de graves risques pour la sécurité. Conscient qu'il est essentiel de renforcer et de promouvoir les espaces de dialogue et de coopération en ce qui concerne le cyberspace, mon pays prend une part active aux travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), et appuie les efforts de Singapour, qui en assure la présidence. Nous nous félicitons de l'adoption par consensus, en juillet, de son rapport d'activité annuel (voir A/78/265) en vue de sa présentation à la Première Commission qui, nous l'espérons, l'adoptera de la même manière. Nous signalons la création d'un répertoire mondial d'interlocuteurs, qui marque une contribution tangible de la diplomatie en ce qui concerne le cyberspace, et nous demandons instamment aux membres de poursuivre leurs travaux sur le renforcement des capacités afin de relever de manière adéquate les défis communs qui se posent dans ce domaine.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je vais lire un extrait de notre déclaration, qui sera publiée dans son intégralité sur le portail e-DELEGATE. Lorsque mon temps de parole sera écoulé, je m'arrêterai. Avant tout, je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection.

L'Équateur défend un système international fondé sur des règles, comme le prévoit la Charte des Nations Unies, et ancré dans l'égalité souveraine des États et l'interdiction de l'emploi de la force de toute manière incompatible avec les buts inscrits dans la Charte.

Selon l'Équateur, les armes nucléaires ne peuvent pas être entre de bonnes mains. Les conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques de leur emploi

sont bien connues, et leur existence même menace la survie de l'humanité. Nous sommes profondément préoccupés par le risque croissant d'une utilisation des armes nucléaires, risque exacerbé par la multiplication des discours faisant référence à des menaces d'y recourir, ainsi que par la modernisation et l'expansion des arsenaux. Ce défi revêt une dimension mondiale et exige que nous redoublions d'efforts pour réduire la menace d'un emploi intentionnel ou accidentel d'armes nucléaires, ainsi que la possibilité qu'elles tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. L'ONU a un rôle central à jouer à cet égard.

L'Équateur considère le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme la pierre angulaire de l'architecture du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et c'est pourquoi je réaffirme que mon pays est favorable à son renforcement. En vertu de l'article VI du TNP, nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à faire la preuve de leur engagement à éliminer complètement leurs arsenaux. Nous exhortons également tous les États qui possèdent des armes nucléaires à entreprendre un désarmement total, et les États qui accueillent les armes d'autres pays sur leur territoire à cesser de le faire. Je me joins à ceux qui ont appelé à signer et à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont la deuxième Réunion des États parties se tiendra en novembre sous l'égide du Mexique et sera, nous en sommes certains, couronnée de succès. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires complète et renforce le TNP en tant que mesure efficace de désarmement nucléaire.

Ma délégation réaffirme l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et rappelle la nécessité de le faire rapidement entrer en vigueur. J'invite instamment les États qui n'y ont pas encore adhéré, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à le faire dès que possible. J'insiste sur le fait que tous les États doivent s'abstenir de procéder à des essais en vue de mettre au point des armes nucléaires, car tout type d'essai nucléaire représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

Mon pays est fier d'être partie au Traité de Tlatelolco, qui a permis à l'Amérique latine et aux Caraïbes de créer la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée.

Je réaffirme l'attachement de l'Équateur à la Convention sur les armes biologiques, au protocole de Genève de 1925, ainsi qu'à la Convention sur les armes chimiques. Nous condamnons l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, contre quiconque, en tout lieu et en toutes circonstances. Il ne peut y avoir d'impunité pour

ceux qui emploient des armes chimiques. Tout incident impliquant leur emploi doit être traité dans la plus grande transparence et faire l'objet d'enquêtes exhaustives, conformément aux dispositions de la Convention.

Depuis son adoption en 2004, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est un maillon essentiel de l'architecture mondiale de non-prolifération et un instrument clef pour contrer la menace de l'acquisition d'armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs par des acteurs non étatiques. Son application intégrale et efficace demeure une tâche de longue haleine qui nécessitera des efforts constants aux niveaux national, régional et international. Nous encourageons tous les États Membres à utiliser le mécanisme d'aide prévu par la résolution, car la menace de prolifération entre acteurs non étatiques dépasse les frontières nationales et ne peut être éliminée que grâce à une coopération efficace.

Les armes légères et de petit calibre sont les plus utilisées dans les conflits armés, et leur accumulation excessive, leur transfert illicite ou leur emploi abusif constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et mettent en danger la vie de civils, en particulier des femmes et des enfants. L'Équateur appuie le renforcement et le respect des normes de marquage, d'enregistrement et de traçabilité pour ces armes, ainsi qu'une gestion efficace de leurs stocks et de leurs munitions. À cet égard, nous soutenons les travaux menés actuellement dans le cadre du groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui remédierait aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions, ainsi que toutes les initiatives relevant des instruments clefs qui font partie du cadre réglementaire international de lutte contre le trafic et le détournement des armes légères et de petit calibre.

M. Eustathiou de los Santos (Uruguay), Vice-Président, assume la présidence.

Les embargos sur les armes demeurent une mesure qui contribue à la quête de paix et de stabilité des populations. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité a décidé d'élargir la portée de l'embargo sur les armes à destination d'Haïti en adoptant la résolution 2699 (2023), sur la situation en Haïti, déposée par l'Équateur et les États-Unis, reconnaissant que le transfert et le trafic d'armes sont des facteurs clefs dans la détérioration de la situation en matière de sécurité.

Je ne m'étendrai pas sur d'autres questions qui mériteraient d'être évoquées, notamment les efforts qui doivent être menés en ce qui concerne le cyberspace, par exemple, ou le rôle moteur joué par Singapour au sein du

groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), qui vise à éliminer les menaces en matière de cybersécurité et à favoriser un environnement ouvert, stable, sûr, accessible et pacifique dans l'intérêt de tous.

Je ne saurais conclure sans rappeler que tous les États ont la responsabilité de respecter leurs obligations en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous resterons toujours fermement convaincus que tous les efforts fondés sur le multilatéralisme sont précieux afin de tracer un chemin vers la paix et la sécurité pour tous les pays du monde, sur la base du droit international et des principes consacrés par la Charte.

M. Pavlov (Biélorus) (*parle en russe*) : Étant donné qu'il s'agit de la première déclaration de ma délégation à cette session de la Première Commission, je tiens à féliciter le Président de son élection à ces hautes fonctions et l'assurer du plein appui de ma délégation.

La situation actuelle en matière de sécurité internationale est marquée par une escalade des tensions sur fond de course aux armements et d'augmentation des dépenses militaires, en particulier sur le continent européen. Le délitement des mécanismes de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements qui composent le tissu unificateur de l'architecture de sécurité internationale et régionale se poursuit. Cette triste liste comprend le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, le Nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et le Traité « Ciel ouvert ». Nos instances de désarmement continuent d'être prises en otage par des approches politisées et des affrontements. La Première Commission illustre bien cette polarisation, puisqu'elle adopte de moins en moins de résolutions par consensus chaque année.

Le niveau de politisation sans précédent observé à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) met en péril le régime mondial de non-prolifération nucléaire. Il en va de même des risques nucléaires régionaux et de la stagnation dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous devons prendre des mesures énergiques pour renforcer globalement le régime du TNP et créer les conditions permettant d'avancer progressivement vers un monde exempt d'armes nucléaires. La déclaration conjointe faite en janvier 2022 par les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires sur la prévention d'une guerre nucléaire et d'une course aux armements relevait d'une approche responsable de la part des puissances nucléaires et doit être soutenue.

Nous devons aussi prendre des mesures concrètes pour réduire les risques nucléaires et rendre le désarmement nucléaire multilatéral et irréversible. Il est vital d'assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) dans les plus brefs délais. Nous nous félicitons de l'augmentation du nombre de pays qui ont adhéré au TICE et nous demandons instamment aux États dont dépend l'avenir du Traité de faire preuve de volonté politique et de prendre des mesures rapides pour permettre son entrée en vigueur. Il faut également envisager l'élaboration d'un accord mondial juridiquement contraignant par lequel les États dotés d'armes nucléaires donneraient des garanties inconditionnelles et sans équivoque aux États non dotés d'armes nucléaires quant au fait qu'ils n'emploieront ni ne menaceront d'employer des armes nucléaires.

Dans ce contexte, je ne peux manquer de mentionner la question du déploiement d'armes nucléaires tactiques russes sur le territoire du Biélorus, cette question ayant déjà donné lieu à des insinuations injustes à plusieurs reprises, y compris dans cette salle. Il y a près de 30 ans, le Biélorus, guidé par un sentiment de profonde responsabilité, a fait le choix conscient de renoncer à posséder ses propres armes nucléaires, sans condition ni réserve, et d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Le Biélorus subit actuellement une pression politique et économique sans précédent, et cela fait des années que le Mémoire de Budapest est violé. Tout cela se déroule dans un contexte d'escalade des tensions militaires et politiques dans la région, de renforcement des capacités militaires sur le territoire des États voisins qui sont membres de l'OTAN et d'intensification des activités militaires à proximité de nos frontières. Compte tenu de la situation, le Biélorus a donc été contraint de répondre à ces défis et aux risques qui pèsent sur sa sécurité nationale en prenant les mesures nécessaires pour renforcer ses capacités de défense. La coopération nucléaire entre le Biélorus et la Russie ne représente aucune menace pour les pays tiers et s'inscrit dans le cadre du droit international et dans le strict respect des dispositions du TNP. Cette coopération n'est pas nouvelle et existe depuis longtemps entre les pays de l'OTAN, que ce soit sous la forme de ce qu'on appelle des missions nucléaires conjointes ou du déploiement d'armes nucléaires des États-Unis sur le territoire de cinq États européens membres de l'OTAN non dotés d'armes nucléaires.

À l'occasion du trentième anniversaire de la signature de la Convention sur les armes chimiques (CIAC), nous soulignons l'immense importance de cet instrument international, qui a non seulement interdit toute une catégorie d'armes de destruction massive, mais aussi exigé la

destruction sous contrôle international de tous les stocks existants. Nous appelons à dépolitiser l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et à revenir à une base consensuelle dans le cadre de ses activités afin de restaurer l'efficacité du régime de la CIAC. Nous devons également renforcer la Convention sur les armes biologiques, principalement par l'adoption d'un protocole juridiquement contraignant permettant de vérifier le respect des dispositions de la Convention. Nous soutenons la mise à jour du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques afin de faire efficacement face aux risques posés par le développement de la science et de la technologie et les avancées technologiques dans le domaine chimique et biologique.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est un instrument unique en son genre, qui propose une approche globale pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs éléments connexes et empêcher qu'elles ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. Nous sommes convaincus que la prorogation pour 10 ans, en novembre dernier, du mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), contribuera à renforcer le régime mondial de non-prolifération. Nous soulignons l'importance de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) au niveau régional et le rôle que jouent les organisations internationales compétentes pour aider les États à mettre en œuvre ses dispositions.

Cette année, le Bélarus déposera à la Première Commission son traditionnel projet de résolution intitulé « Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement ». Le projet de résolution est de nature préventive, ce qui est particulièrement important dans le contexte d'émergence de nouvelles technologies susceptibles d'être détournées de leurs usages pacifiques à des fins militaires. Nous appelons tous les pays à soutenir le projet de résolution, qui n'a subi aucune modification, à l'exception de révisions techniques. Nous sommes favorables à une reprise rapide et dépolitisée de tous les travaux de la Conférence du désarmement, qui constitue une instance de négociation sans pareille sur les questions de désarmement et de non-prolifération.

Il est important de continuer à mettre l'accent sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Dans ce contexte, nous soutenons le projet de traité russo-chinois visant à empêcher le déploiement d'armes dans l'espace et le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

Il est essentiel de continuer à renforcer la sécurité de l'information au niveau mondial. À cet égard, nous soutenons les travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), qui devrait aboutir à l'élaboration et à l'adoption, sous les auspices de l'ONU, de règles universelles pour le comportement responsable des États dans le cyberspace. Nous espérons également que la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra l'année prochaine, contribuera sensiblement aux efforts visant à prévenir la prolifération de ces armes aux niveaux régional et mondial.

En conclusion, je voudrais souligner l'importance capitale d'un dialogue équitable et mutuellement respectueux lors de l'examen des questions liées à la sécurité internationale, au désarmement et à la maîtrise des armements. Le Bélarus est prêt à coopérer de façon ouverte et constructive avec tous les États Membres afin de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité et de réduire les tensions.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter l'Ambassadeur Paulauskas de son élection à la présidence de la Première Commission et assurer le Bureau du plein appui et de la coopération de ma délégation.

Soixante-dix-huit ans se sont écoulés depuis les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. Depuis lors, le Japon s'est donné pour mission de jouer un rôle de chef de file dans les efforts internationaux visant à débarrasser le monde des armes nucléaires. La tragédie d'Hiroshima et de Nagasaki ne doit jamais se répéter. Le chemin qui mène à un monde exempt d'armes nucléaires est de plus en plus semé d'embûches, étant donné la montée des divisions au sein de la communauté internationale et l'agression illégale et non provoquée menée contre l'Ukraine par la Fédération de Russie, qui a menacé d'utiliser des armes nucléaires. Dans ce contexte, il est dans l'intérêt de la communauté internationale de préserver et de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, la Vision d'Hiroshima sur le désarmement nucléaire des dirigeants du Groupe des Sept (G7), adoptée lors du sommet du G7 à Hiroshima en mai dernier, est un cadre robuste pour œuvrer à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Japon continuera de promouvoir des efforts réalistes et concrets, conformément au Plan d'action d'Hiroshima, que le Premier Ministre japonais, M. Kishida, a annoncé l'année dernière.

Nous sommes préoccupés par la possibilité que soit inversée, pour la première fois depuis la guerre froide, la tendance à la baisse du stock mondial d'armes nucléaires, en raison d'une expansion rapide des arsenaux nucléaires, y compris des capacités nucléaires de la Chine, sans transparence suffisante. Cette situation risque de déclencher une nouvelle course aux armements et de nous éloigner de la réalisation de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous devons également insuffler un nouvel élan aux discussions relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles. À cette fin, à l'occasion de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, l'Australie, le Japon et les Philippines ont organisé conjointement une manifestation de haut niveau afin de recentrer l'attention politique sur cette question. Nous devons également améliorer la transparence, qui est le fondement de toutes les mesures de désarmement nucléaire. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à promouvoir des mesures de transparence efficaces et responsables en fournissant des données sur leurs forces nucléaires et la taille objective de leurs arsenaux nucléaires. Cette année encore, le Japon soumettra à la Commission un projet de résolution intitulé « Mesures visant à établir un plan d'action commun pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires ». Nous espérons qu'il recueillera le soutien le plus large possible des États Membres en tant qu'expression de notre aspiration sincère à atteindre notre objectif commun.

Le Japon est vivement préoccupé par l'intensification des activités nucléaire et liées aux missiles de la République populaire démocratique de Corée, qui constituent une grave menace pour la communauté internationale. La communauté internationale doit faire preuve d'unité pour mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité visant à parvenir au démantèlement complet, vérifiable et irréversible de toutes les armes de destruction massive et de tous les missiles balistiques, quelle que soit leur portée, de la République populaire démocratique de Corée. Le Japon exhorte la Corée du Nord à respecter toutes les résolutions du Conseil et à renouer dès que possible avec le respect intégral du Traité sur la non-prolifération et des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques, le Japon apporte son plein appui et sa contribution aux travaux du groupe de travail qui a été créé l'année dernière durant la neuvième Conférence des Parties à la Convention, dans l'objectif de renforcer et d'institutionnaliser la Convention. Pour ce qui est de la Convention sur les armes chimiques, nous soutenons pleinement

le travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, axé sur l'élimination des armes chimiques et la prévention de leur réapparition.

Le Japon est profondément préoccupé par le nombre disproportionné de victimes civiles dues à l'utilisation d'armes classiques dans le cadre d'actes d'agression militaire et de coercition régionale. Le commerce illicite, le détournement et la mauvaise gestion des stocks d'armes classiques alimentent également l'instabilité régionale et la propagation du terrorisme. L'universalisation et la mise en œuvre effective des cadres existants pour les armes classiques restent essentielles en vue de relever ces défis. Avec la Colombie et l'Afrique du Sud, le Japon déposera cette année encore un projet de résolution sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, et nous espérons que son adoption par consensus renforcera notre coopération dans ce domaine.

Le Japon estime que la neutralisation des mines terrestres et des engins non explosés est une condition préalable importante au relèvement et à la reconstruction futurs de l'Ukraine et d'autres zones de conflit dans le monde entier. Le Japon reste un fervent défenseur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et a décidé de briguer la présidence de la vingt-deuxième réunion des États parties en 2025. Durant l'exercice 2022, la contribution du Japon à la lutte antimines en faveur de 22 pays a dépassé 52 millions de dollars, et nous réaffirmons notre engagement ferme en faveur de l'avènement d'un monde exempt de mines.

L'utilisation militaire de l'intelligence artificielle doit être responsable, transparente et fondée sur le droit international. À cet égard, le Japon s'est félicité de l'adoption, en mai, d'un rapport de fond du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, et soutient la poursuite des travaux dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques.

S'agissant de l'espace extra-atmosphérique, le Japon attache une grande importance aux efforts du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Il est regrettable qu'aucun rapport n'ait été adopté, mais les débats ouverts et interactifs au sein du groupe de travail ont permis d'améliorer considérablement la compréhension des enjeux de sécurité spatiale par les parties prenantes et de cerner les questions à examiner plus avant. Le Japon appuie fermement la poursuite de ses travaux, car ils apportent une contribution importante à l'objectif de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Japon est résolu à œuvrer en faveur d'un cyberspace libre, équitable et sûr, et s'est félicité de l'adoption du deuxième rapport annuel (voir A/78/265) du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025). Le Japon soutient une fois de plus l'adoption d'un programme d'action et fera tout son possible pour coopérer avec les autres États Membres afin de relever les défis liés au cyberspace.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Japon pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence et aux autres membres du Bureau.

M^{me} Balázs (Hongrie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de me joindre aux orateurs et oratrices précédents pour féliciter le Président de son élection et l'assurer du plein soutien de ma délégation. Nous nous réjouissons de le voir à cette place.

La Hongrie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/78/PV.2), et je ne ferai donc que quelques observations à titre national.

L'environnement de sécurité actuel est particulièrement difficile et complexe en raison de la guerre en cours en Ukraine, qui augmente également le risque d'une escalade et d'une erreur d'appréciation en ce qui concerne les armes nucléaires. Dans ce contexte, l'objectif de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération est plus important que jamais et, ainsi, notre devoir moral nous impose de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réaliser cet objectif.

Malgré ces circonstances difficiles, nous avons gardé l'espoir qu'après la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui n'a finalement pas abouti à un consensus, nous serions en mesure de réaliser des progrès concrets à la première réunion du Comité préparatoire, qui s'est tenue au mois d'août. En dépit des problèmes évidents que nous avons rencontrés, nous restons fermement convaincus que le TNP demeure la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire, le fondement indispensable à la poursuite du désarmement nucléaire, comme le souligne l'article VI du Traité, et un élément crucial pour promouvoir les applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sur la base de l'article IV. Toutefois, il nous incombe de faire de notre mieux pour garantir le succès du nouveau cycle d'examen du TNP, qui a déjà commencé, et pour préserver et renforcer la pertinence et l'intégrité du Traité. Pour y parvenir, nous devons nous concentrer sur les questions qui nous

unissent, plutôt que sur celles qui nous divisent, et ce dans le cadre des trois piliers du Traité, qui sont d'égale importance et se renforcent mutuellement.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, la Hongrie partage l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Face à la menace croissante du recours aux armes nucléaires, nous devons impérativement doubler d'efforts et rejeter les stratégies qui menacent de les utiliser. Il faut, dans le même temps, reconnaître que l'on ne peut pas brûler les étapes du désarmement nucléaire, lequel suppose une démarche progressive impliquant des mesures graduelles et concrètes propres à produire des résultats tangibles. Notre priorité doit être d'identifier les domaines où un terrain d'entente et un consensus avec les États dotés d'armes nucléaires peuvent être trouvés. Ces étapes essentielles comprennent l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou tout autre dispositif explosif nucléaire. Nous devons de surcroît étudier avec volontarisme les moyens d'avancer sensiblement dans la réduction du risque nucléaire stratégique, la transparence et le renforcement de la confiance, ainsi que dans l'élaboration de mécanismes de vérification solides. Dans ce contexte, la Hongrie a participé activement aux travaux du deuxième Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire et a salué son adoption par consensus d'un rapport de fond sur la question (voir A/78/120). Cette année, parmi les activités qu'elle a menées pour contribuer à ces efforts, la Hongrie a accueilli la réunion plénière du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire.

La Hongrie est fermement convaincue qu'il est aussi crucial de répondre efficacement aux risques existants et émergents dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, et nous estimons que les régimes multilatéraux de contrôle des exportations jouent un rôle central en la matière. Dans le contexte de la non-prolifération, nous partageons les préoccupations suscitées par l'avenir incertain du Plan d'action global commun, qui a été conçu pour garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, ainsi que par l'absence de progrès dans la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

Je tiens à dire qu'il y a aussi des évolutions positives. Parmi les réussites importantes de 2022, citons la conclusion réussie de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en

vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illégitime des armes légères sous tous ses aspects. Nous sommes ravis que, contre toute attente, les États soient parvenus à se mettre d'accord par consensus sur un document final (A/CONF.192/BMS/2022/1). Nous espérons que, forte de cette avancée, la quatrième Conférence d'examen, qui se tiendra en 2024, connaîtra un succès analogue.

Nous nous réjouissons également qu'après de nombreuses années d'impasse, la Commission du désarmement ait pu reprendre ses travaux en 2022 et 2023, sous la présidence de l'Afrique du Sud, et que son Groupe de travail II, sur les questions spatiales, soit parvenu à adopter ses recommandations par consensus. Il s'agit d'un progrès important et positif, car nous croyons fermement que la Commission du désarmement peut apporter une réelle contribution aux travaux de l'ONU en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous espérons que l'année prochaine, nous pourrions engager des discussions sur un nouveau sujet acceptable par tous.

En ce qui concerne les questions spatiales, la Hongrie est fière d'avoir été conviée, à partir de novembre, à participer aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Je tiens à souligner qu'au-delà des travaux de la Première Commission et de la Commission du désarmement, la Hongrie renouvelle aussi son soutien à la Conférence du désarmement. Nous avons eu le plaisir d'observer que, sous la présidence de la Hongrie cette année, les États membres de la Conférence ont su parvenir à un accord sur un rapport de fond. À ce sujet, nous travaillons actuellement sur un projet de résolution dont nous espérons qu'il sera adopté par consensus.

En cette période troublante, nous ne saurions trop insister sur l'importance de la Convention sur les armes biologiques, qui est un pilier fondamental des efforts de la communauté internationale contre la prolifération des armes de destruction massive. Pour sa part, la Hongrie déposera le projet de résolution annuel sur la Convention sur les armes biologiques. Nous espérons que, comme cela a été le cas tous les ans jusqu'à présent, le projet de résolution sera adopté par consensus cette année encore.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je remercie la représentante de la Hongrie pour les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence et aux autres membres du Bureau de la Première Commission.

M. Feruță (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je souhaite à mon tour féliciter le Président et le Bureau de

la Première Commission et exprimer le plein soutien de la Roumanie aux travaux menés dans ce cadre.

La Roumanie s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/78/PV.2), et je voudrais ajouter les éléments suivants.

Cette session de la Première Commission survient à nouveau dans un contexte très particulier. L'architecture mondiale de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération est soumise à des pressions considérables depuis un certain temps. Toutefois, l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine a radicalement changé les paradigmes qui s'appliquent à la sécurité européenne et mondiale, ce qui aura des conséquences à long terme. L'onde de choc est amplifiée par le statut de l'agresseur, membre permanent du Conseil de sécurité et État doté d'armes nucléaires, un statut qui devrait exiger le plus haut niveau de responsabilité. Notre objectif suprême est de faire respecter les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Le contexte de la sécurité continue d'être sérieusement mis à l'épreuve. À la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'an dernier, le consensus sur un document final a été empêché. De même, la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes chimiques n'a pas pu adopter un document final consensuel cette année. Aucun progrès réel n'a été enregistré à la Conférence du désarmement de cette année, ni dans le cadre d'autres engagements collectifs. Ce sont autant d'occasions manquées de faire avancer la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération au niveau international. Il est utile, dans ce contexte, de rappeler la politique de longue date que les États dotés d'armes nucléaires ont adoptée et promue conjointement mais qui a été mise à l'épreuve l'année dernière, à savoir qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire de l'architecture mondiale de non-prolifération et de désarmement nucléaires et un outil important de la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Alors que le prochain cycle d'examen du TNP a commencé, nous devons rester attachés à défendre et à préserver l'intégrité du Traité et nous appuyer sur le travail précieux effectué pour la Conférence d'examen du Traité de l'année dernière. La Roumanie appelle toutes les parties à travailler ensemble pour atteindre l'objectif de l'universalisation et de la mise en œuvre intégrale du Traité dans ses trois piliers, qui sont d'égale importance et se renforcent mutuellement. La Roumanie reste pleinement engagée en faveur d'un monde sans armes nucléaires,

conformément à l'objectif du TNP, et prône un processus graduel et pragmatique de désarmement nucléaire, fondé sur une approche progressive, garantissant l'application du principe d'une sécurité non diminuée pour tous. L'ouverture immédiate de discussions, à la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont les prochaines étapes logiques en vue de faire progresser le désarmement nucléaire et d'empêcher la prolifération. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier sans attendre le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Roumanie est également préoccupée par d'autres problèmes liés à la prolifération. Le renforcement continu des capacités nucléaires et balistiques de la République populaire démocratique de Corée est très préoccupant et constitue une source d'instabilité majeure. Elle a effectué, au cours du mois dernier, un nombre sans précédent de tirs de missiles balistiques et de croisière, en violation flagrante de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Ces actes ne sont pas seulement illégaux, ils menacent aussi la paix et la sécurité internationales. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de reprendre des pourparlers sérieux sur la dénucléarisation et de s'abstenir de mener de nouveaux essais nucléaires et de missiles balistiques. La République populaire démocratique de Corée doit immédiatement cesser tous ses actes de déstabilisation et renoncer à ses programmes de missiles balistiques, d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive de manière complète, vérifiable et irréversible, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La situation concernant le programme nucléaire iranien est également préoccupante. Nous restons convaincus que le Plan d'action global commun est le meilleur moyen de garantir que le programme nucléaire de la République islamique d'Iran est utilisé à des fins exclusivement pacifiques. Nous demandons instamment à la République islamique d'Iran de recommencer à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de donner les assurances nécessaires quant au caractère pacifique de son programme nucléaire.

La Roumanie préside actuellement la dixième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes et le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). À ce titre, je réaffirme l'engagement inébranlable de mon pays à contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales en contribuant à la réalisation des objectifs du Traité sur le commerce des armes (TCA) et de l'OIAC. La Roumanie appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier, à

accepter, à entériner le TCA et la Convention sur les armes chimiques et à y adhérer. Lors de la dixième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, la présidence roumaine poursuivra les efforts qui visent à universaliser le Traité et à promouvoir l'application d'une démarche inclusive pour le mettre en œuvre et garantir son efficacité. À cet égard, nous sommes convaincus que le thème choisi par notre présidence, à savoir le rôle de la coopération interinstitutions dans l'application effective du Traité sur le commerce des armes, sera l'occasion pour toutes les parties prenantes de s'investir dans des discussions et des actions concrètes en vue de renforcer la mise en œuvre du Traité. La Roumanie va promouvoir le projet de résolution sur le Traité sur le commerce des armes pour 2023, en vue de son adoption par la Première Commission, et nous comptons sur le soutien de tous les États. Les objectifs du Traité ne peuvent être atteints que par la coopération et la coordination de la communauté internationale.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

Je remercie le représentant de la Roumanie des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence et aux membres du Bureau de la Commission.

M. Goebel (Allemagne) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis avant tout de me joindre aux autres pour féliciter le Président de son élection à la tête de la Première Commission. Il peut, ainsi que les autres membres du Bureau, compter sur le plein appui de ma délégation.

L'Allemagne s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne cette semaine (voir A/C.1/78/PV.2).

Il y a 50 ans, l'Allemagne est devenue Membre de l'ONU. Comme l'a rappelé le Chancelier fédéral Olaf Scholz dans son allocution devant l'Assemblée générale il y a quelques semaines (voir A/78/PV.5), à l'époque, l'adhésion des deux États allemands était assortie d'engagements à résoudre les conflits sans recourir à la force, à renoncer à toute forme de révisionnisme et à coopérer en surmontant les facteurs de division. C'est pourquoi, depuis sa réunification en 1990, l'Allemagne s'emploie à défendre le multilatéralisme et un monde régi par le droit international et la Charte des Nations Unies, dans lequel des normes et des principes communs guident les relations entre nations souveraines, et défend également une architecture de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération qui renforce notre sécurité.

Tout cela a été mis à rude épreuve par la guerre d'agression brutale de la Russie contre l'Ukraine, qui a bafoué les principes les plus fondamentaux consacrés par la Charte et le droit international, fragilisé l'architecture de maîtrise des armements et de non-prolifération qui

contribuait à renforcer la sécurité et vidé de sa substance le principe de renforcement de la confiance promu au cours des dernières décennies. La Russie a proféré des menaces nucléaires irresponsables et mis en péril la sécurité nucléaire par son occupation et sa militarisation de la centrale nucléaire ukrainienne de Zaporizhzhia. Elle a affaibli le régime de maîtrise des armements nucléaires en suspendant le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et en se retirant du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. Elle a aussi fait obstacle au consensus dans un certain nombre d'instances essentielles de non-prolifération et de maîtrise des armements, telles que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Ses affirmations infondées et incessantes selon lesquelles l'Ukraine utilise ou se prépare à utiliser des agents chimiques constituent une violation de la Convention sur les armes chimiques. Elle mène par ailleurs une campagne de désinformation visant les mesures de réduction de la menace biologique. De surcroît, la Russie fait obstacle à l'application du principe d'inclusion en bloquant le consensus sur l'autorisation pour les États observateurs d'assister à la Conférence du désarmement et une participation accrue des organisations non gouvernementales au cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération.

Face à une telle situation, il devient évident que pour préserver des relations internationales pacifiques, le multilatéralisme et la sécurité internationale, il est impératif que chaque pays respecte les règles et les principes consacrés par le droit international et la Charte. Cela suppose le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les pays. Les relations internationales ne peuvent être régies par la force brute ou par la loi du plus fort. Pour cette raison, outre les mesures nécessaires de dissuasion et de défense, nous sommes déterminés à faire avancer le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération, même si la Russie a tourné le dos aux principaux accords de maîtrise des armements. L'Allemagne ne relâchera pas ses efforts visant à créer des liens qui transcendent les clivages actuels. Avec de nombreux partenaires, nous continuerons à préconiser des mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire dans le cadre de l'initiative de Stockholm et de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement. Malgré tout, nous continuerons d'appeler à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'Allemagne souhaite également poursuivre le dialogue et apporter sa coopération en ce qui concerne l'assistance aux victimes et la réparation environnementale des dommages à long terme causés par les essais nucléaires. Nous continuerons à travailler avec nos partenaires pour garantir le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Le renforcement des mesures de lutte contre la prolifération nucléaire apporte une contribution importante au désarmement nucléaire, et réciproquement. Nous restons profondément attachés au maintien de la norme contre l'utilisation d'armes chimiques et à la prévention de leur réapparition. Nous sommes déterminés à renforcer la Convention sur les armes biologiques dans le but de contrer les menaces persistantes et émergentes qui proviennent d'acteurs étatiques et non étatiques.

Les progrès réalisés dans la maîtrise des armements à des fins humanitaires nous permettront de protéger la vie de millions de personnes. Les mines antipersonnel infligent des blessures qui meurtrissent les corps et les âmes pendant des générations. C'est pourquoi l'Allemagne, qui assure la présidence de la Convention d'Ottawa cette année, n'aura de cesse de militer en faveur d'un monde exempt de mines antipersonnel. Nous continuons également à soutenir et à renforcer d'autres instruments de maîtrise des armes classiques, notamment la Convention sur les armes à sous-munitions et le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous avons également été à l'avant-garde des efforts visant à créer un nouveau cadre mondial devant combler les lacunes existantes dans la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie. À ce propos, nous comptons sur le soutien des États Membres au projet de résolution que nous présentons cette année avec la France.

Les nouvelles technologies offrent de nouvelles possibilités à nos forces armées, mais elles posent également des défis en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. À l'heure actuelle, ces domaines se caractérisent souvent par une insuffisance de règles, une multitude d'acteurs, une libre disponibilité et des limites floues entre les utilisations civiles et militaires. Ensemble, nous devons rechercher des approches qui nous aideront à renforcer la sécurité. L'Allemagne joue un rôle très actif dans les processus d'élaboration de normes, de règles et de principes de comportement responsable, notamment par le soutien qu'elle apporte, au sein de la Commission, à des initiatives et des projets de résolution importants concernant l'espace extra-atmosphérique et les systèmes d'armes létaux autonomes. C'est particulièrement dans ces domaines que nous devons faire preuve de

créativité, établir des alliances interrégionales et repenser la maîtrise des armements en vue d'améliorer les conditions de sécurité au niveau international.

L'Allemagne a publié cette année des lignes directrices pour une politique étrangère féministe. Notre but est de renforcer les droits, les ressources et la représentation des femmes et des groupes marginalisés dans les politiques relatives à la paix et à la sécurité, entre autres, ce qui inclut notamment notre approche de la maîtrise des armements et du désarmement.

En somme, la paix et la sécurité internationales ne peuvent exister que dans un ordre mondial fondé sur le droit international, la Charte des Nations Unies et l'égalité souveraine des États. L'Allemagne reste convaincue qu'il ne peut y avoir de paix et de sécurité durables à long terme en l'absence de mesures de maîtrise des armements et de désarmement et sans la préservation du régime de non-prolifération. Il s'agit là de piliers essentiels d'un ordre international que nous devons aujourd'hui défendre plus ardemment que jamais. Nous devons protéger ces mécanismes afin qu'ils puissent continuer à nous protéger.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Allemagne des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence et aux autres membres du Bureau de la Commission.

M. Vidal (Chili) (*parle en espagnol*) : C'est un privilège de prendre la parole à la Première Commission aujourd'hui. Je souhaite plein succès au Président de la Commission et à l'ensemble du Bureau dans les travaux qui leur ont été confiés et je les félicite de leur élection.

Le Chili s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2), et la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/78/PV.3).

Nous réaffirmons notre ferme engagement à apporter une contribution active et positive aux résultats des délibérations de la Commission car, en plus d'être un impératif éthique, le maintien de la paix et de la sécurité internationales sans recourir à la dissuasion nucléaire est un objectif réalisable et conforme au système international de protection des droits humains.

Nous souhaitons rappeler que les menaces d'emploi d'armes de destruction massive constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous sommes particulièrement préoccupés par les conséquences humanitaires catastrophiques que pourrait engendrer l'utilisation d'une seule arme nucléaire, raison pour laquelle il est crucial de débarrasser le monde de ces

armes. À cet égard, le Chili reconnaît que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est le pilier de l'ordre et du système multilatéraux dans la lutte contre la possession de telles armes. Par conséquent, nous soutenons le Traité et invitons les États Membres de l'Organisation qui n'y sont pas encore parties à le signer et à le ratifier. Nous sommes convaincus que, grâce à la volonté des parties au Traité et à leurs efforts conjoints, nous pourrions obtenir les meilleurs résultats possibles à la deuxième Réunion des États parties au Traité, qui se tiendra bientôt ici, au Siège, sous la direction du Mexique.

Le Chili attache également la plus grande importance à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, instrument fondamental du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous renouvelons donc notre appel à une intensification des efforts diplomatiques pour obtenir sa ratification dans les meilleurs délais, en particulier par les pays visés à l'annexe 2. Nous rappelons que l'Amérique latine et les Caraïbes ont été la première région densément peuplée au monde à créer une zone exempte d'armes nucléaires, en vertu du Traité de Tlatelolco, le 14 février 1967.

Le Chili considère le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous soulignons l'importance de parvenir à son universalisation et à l'application équilibrée des trois piliers sur lesquels repose sa structure fondamentale, à savoir le désarmement, la non-prolifération et le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Par conséquent, nous sommes préoccupés par le fait qu'il n'a pas été possible de dégager un consensus non seulement sur un document final et un plan d'action lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité l'année dernière, mais aussi lors de la récente première session du Comité préparatoire de la onzième Conférence d'examen, qui s'est tenue il y a moins de deux mois à Vienne, ce qui, à notre avis, est une occasion manquée.

Nous appelons à poursuivre tous les efforts multilatéraux en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de l'interdiction d'utiliser ou de détenir des armes de destruction massive, quelles qu'elles soient. Nous condamnons par ailleurs l'usage militaire d'armes biologiques et chimiques en toutes circonstances et nous préconisons l'adhésion universelle à la Convention sur les armes chimiques.

Nous sommes conscients du fléau que constitue le trafic d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, qui ont des effets destructeurs incommensurables, qui vont au-delà de la sphère de la sécurité internationale. Nous

souhaitons que les efforts de prévention, de lutte et d'élimination de leur commerce illicite soient réglementés. À cet égard, nous saluons le consensus obtenu en juin lors de la quatrième session de fond du groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques, portant sur un cadre mondial spécifique pour la gestion des munitions classiques.

Le cyberspace implique d'importantes responsabilités en raison des risques qu'il présente en matière de sécurité, compte tenu en particulier de son caractère mondial et transfrontière. Le Chili se félicite donc que le 28 juillet, à l'occasion de sa cinquième session de fond, le Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) ait adopté par consensus son deuxième rapport d'activité annuel (voir A/78/265).

En conclusion, le Chili souhaite rappeler qu'il importe de garder à l'esprit la dimension de genre dans les sujets abordés par la Première Commission. Il s'agit notamment d'intégrer des indicateurs de genre, de promouvoir des plans d'action nationaux, d'élaborer des statistiques ventilées et fondées sur des données factuelles, et d'encourager la participation des femmes à la prise de décisions et aux engagements qui les concernent. Il est essentiel de constituer une masse critique de femmes hautement qualifiées dans ces domaines afin qu'elles puissent réellement orienter les processus visant à répondre à leurs besoins et à ceux de leur communauté, et guider ainsi les politiques et les programmes en tenant compte des questions de genre. On sait que les menaces propres au désarmement et celles qui pèsent sur la sécurité internationale peuvent avoir des effets différenciés sur les femmes et les filles, ainsi que, bien entendu, sur d'autres groupes. Nous exhortons les États Membres à s'employer à mieux comprendre les effets négatifs de la violence armée sur les femmes et les filles.

M. Kattanga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La République-Unie de Tanzanie tient à féliciter le Président de la Première Commission et tous les membres du Bureau de leur élection et à les assurer de son plein soutien et de son entière coopération.

La Tanzanie s'associe aux déclarations faites par les représentants du Nigéria (voir A/C.1/78/PV.3), au nom du Groupe des États d'Afrique, et de l'Indonésie (voir A/C.1/78/PV.2), au nom du Mouvement des pays non alignés, et je tiens à y ajouter les observations suivantes.

Ma délégation souhaite rappeler que l'Organisation des Nations Unies a été créée principalement dans le but de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il est toutefois décevant qu'aujourd'hui, près de 78 ans après la création de l'Organisation, des pays soient toujours en

proie à la violence et aux conflits armés. Certains pays ont du mal à sortir du cercle vicieux des conflits et de la fragilité dans lequel ils sont enfermés depuis plus de 60 ans. De surcroît, le monde traverse actuellement une crise géopolitique majeure qui déstabilise considérablement l'économie et la sécurité mondiales. Tous ces éléments nous rappellent que l'objectif principal de l'ONU n'a pas été pleinement atteint et que nous devons donc revoir notre engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies, la Tanzanie considère que la guerre n'est pas une option. Nous encourageons donc les États Membres à créer un environnement propre à faciliter le règlement pacifique des conflits, à renforcer la confiance entre les nations et à favoriser une culture de la paix.

La prolifération des armes classiques, telles que les armes légères et de petit calibre, les mines terrestres et les armes à sous-munitions, est considérée comme notre problème le plus urgent en matière de sécurité, car ces armes continuent d'alimenter les guerres civiles, la violence, la criminalité organisée, les insurrections et les activités terroristes. Incontestablement, les armes légères et de petit calibre font peser une grave menace sur tous les êtres humains. En tant que signataire de divers traités internationaux, la République-Unie de Tanzanie se déclare une nouvelle fois résolue à appuyer sans réserve les efforts que mène la communauté internationale pour prévenir et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, conformément à la Charte. De plus, la Tanzanie continuera à soutenir l'action efficace du Groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques. Je tiens également à assurer la Commission que la Tanzanie continuera à appuyer les mesures visant à faire face aux armes dangereuses, qui font peser une menace aussi bien sur les générations actuelles que sur les générations futures. À cet égard, ma délégation appelle tous les États Membres, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à s'acquiescer volontairement de leurs obligations.

Selon un rapport du Bureau de lutte contre le terrorisme publié le 21 septembre, l'Afrique est devenue un nouvel épicode des groupes terroristes. Plusieurs difficultés entravent la lutte contre le terrorisme en Afrique, notamment les changements climatiques, l'absence de fonds, la faiblesse des moyens technologiques et le manque de compétences spécialisées. Les pays africains ont donc besoin de l'aide des pays développés pour pouvoir faire face à cette menace. À cet égard, nous encourageons les États Membres à prendre des mesures qui facilitent la coopération et la collaboration entre les organismes antiterroristes et qui permettent d'associer les États africains aux projets africains de lutte contre le terrorisme.

Le cyberspace est un espace technologique qui recèle beaucoup de possibilités, mais qui représente aussi une menace grave pour la sécurité mondiale. Les pays en développement sont plus vulnérables aux cybermenaces. Parmi les facteurs qui affaiblissent la capacité des pays en développement à prévenir les cyberrisques figurent le manque de compétences spécialisées, l'absence de technologies nécessaires et les faiblesses des cadres institutionnels, juridiques et politiques. La guerre en Ukraine a montré que les technologies de l'information et de la communication (TIC) pouvaient être utilisées en tant qu'arme. À cet égard, la Tanzanie insiste sur la nécessité pour les États Membres de prendre des mesures visant à empêcher l'usage des TIC à ces fins. En outre, la Tanzanie appelle les pays développés à envisager d'urgence de soutenir les pays en développement en matière de cybersécurité, afin d'éviter que ces pays ne deviennent un épicrocentré pour les cybercriminels. À ce propos, la Tanzanie continuera de soutenir l'action efficace du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) et du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles.

Pour terminer, la République-Unie de Tanzanie réaffirme son engagement à œuvrer en faveur du désarmement et du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le cadre d'instances multilatérales et régionales et continuera donc de participer aux initiatives de l'ONU visant à instaurer la paix et la sécurité dans le monde.

M^{me} Guraisha (Maldives) (*parle en anglais*) : Les Maldives s'associent à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2).

J'adresse mes chaleureuses félicitations au Président et aux membres du Bureau pour leur élection. Je les assure du plein appui et de la coopération de ma délégation dans la conduite des travaux de la Commission.

Le but fondamental de l'ONU, énoncé dans l'Article 1 de la Charte, est de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'écarter les menaces à la paix par des moyens pacifiques. Par conséquent, l'ONU apporte à la communauté internationale les outils indispensables à l'instauration de la confiance, au dialogue et à la médiation, qui sont nécessaires pour faire avancer les programmes de désarmement et de non-prolifération.

Les Maldives continuent de plaider résolument en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Nous sommes l'un des premiers pays signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et nous invitons

vivement les États qui n'ont pas encore ratifié le Traité à le faire dès que possible.

Les Maldives ont ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2019. En tant qu'État partie, nous avons salué les résultats de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires qui s'est tenue à Vienne l'année dernière. Nous nous félicitons également de la grande détermination dont les États ont fait preuve lors de la réunion tenue en marge de la semaine de haut niveau pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Nous espérons que cette dynamique sera maintenue à la deuxième Réunion des États parties au Traité, prévue en novembre, en vue d'atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les Maldives se félicitent également de la convocation de la Commission du désarmement en avril. La Commission est la seule entité habilitée, dans le cadre du système multilatéral de désarmement des Nations Unies, à examiner les différents problèmes dans ce domaine et à soumettre des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Nous attendons avec intérêt la session de 2024 de la Commission du désarmement et espérons que des propositions plus substantielles seront présentées.

Personne ne peut nier que notre sécurité est indissociable des actions des autres. La présence continue et la menace sans cesse imminente des armes de destruction massive restent une préoccupation majeure. C'est pourquoi les Maldives ont adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions et au Traité sur le commerce des armes, pour faire entendre leur voix et se joindre aux autres pour demander l'élimination des armes de destruction massive, afin de sauver des vies innocentes et de respecter notre humanité commune.

Nos efforts en faveur du désarmement ne doivent pas se limiter aux armes nucléaires et autres armes de destruction massive. La maîtrise des armes classiques, la prévention du trafic d'armes et l'utilisation responsable des technologies émergentes susceptibles de provoquer des bouleversements majeurs sont des éléments tout aussi cruciaux de notre programme de sécurité collective.

Comme le souligne le Programme de désarmement du Secrétaire général, le lien intrinsèque entre la paix et le développement est indéniable. La prolifération des armes porte atteinte à la paix et à la sécurité mondiales. Elle entrave les progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier ceux qui concernent la paix, la justice, la mise en place d'institutions fortes, la réduction des inégalités, la croissance économique, la santé, l'égalité des sexes et la sûreté des villes et des communautés.

À l'heure où nous cherchons à accélérer les mesures visant à atteindre les ODD, nous devons également reconnaître que les ressources économisées grâce au désarmement peuvent être réorientées vers des mesures visant à relever certains des défis mondiaux les plus urgents de notre époque. La pauvreté, les changements climatiques et les pandémies sont des menaces mondiales qui exigent notre attention immédiate. Nous pouvons trouver une solution à ces problèmes en investissant dans le développement durable, en renforçant la résilience et en donnant la priorité aux efforts humanitaires.

Nous devons également suivre le rythme de l'évolution rapide des technologies d'armement, ainsi que des technologies émergentes susceptibles d'être militarisées. Au fur et à mesure de leur développement, il nous appartient de comprendre leurs implications potentielles pour la sécurité des générations à venir. Ces nouvelles technologies offrent certes un grand potentiel, mais elles posent aussi des défis aux normes juridiques, humanitaires et éthiques établies. Elles font obstacle aux efforts de non-prolifération, à la stabilité internationale et, plus largement, à la paix et la sécurité.

Au fil des ans, les déclarations faites au sein de la Commission ont fait ressortir des divergences importantes qui entravent les progrès en matière de désarmement et de sécurité. Dans une large mesure, les discussions restent figées et les pays ne prennent pas suffisamment en compte les perspectives des autres États et ne font pas preuve d'une volonté de réexaminer leurs propres perspectives. La résistance aux résolutions qui expriment un consensus sur les questions de désarmement aboutit souvent à l'adoption des mêmes résolutions, année après année. Il est vital que nous transformions la Commission, et faire en sorte qu'elle cesse de produire des résolutions répétitives et devienne une instance engagée à mener des discussions fondamentales sur les questions clés qui ont une influence sur la paix et la sécurité internationales.

La communauté internationale a l'obligation morale envers les générations actuelles et futures de prendre des mesures dignes de ce nom pour débarrasser notre planète des armes nucléaires. Ensemble, renouvelons notre engagement en faveur du désarmement, traçons la voie qui mène à un monde de progrès : un monde où les instruments de la violence sont remplacés par des outils de progrès, un monde où le discours de la coopération l'emporte sur celui de la guerre et, surtout, un monde où la paix devient le socle de notre patrimoine humain collectif.

M. Jievaltas (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne (voir A/C.1/78/PV.2).

À titre national, je tiens à souligner les points suivants. Nous continuons de voir la Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, fouler ouvertement et violemment aux pieds la paix et la sécurité internationales ainsi que l'ordre mondial fondé sur des règles. Nous condamnons avec la plus grande fermeté la guerre délibérée et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine et nous exigeons qu'elle cesse immédiatement et sans condition ses opérations militaires et retire toutes ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien. L'ONU et ses États Membres doivent éviter d'aider l'agresseur. Nous condamnons le Bélarus pour son soutien à l'agression russe contre l'Ukraine et réitérons notre appel aux autorités biélorusses pour qu'elles cessent de faciliter cette agression et qu'elles respectent leurs obligations internationales. Des drones iraniens sont utilisés par la Russie contre l'Ukraine, en violation de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous nous inquiétons également que la République populaire démocratique de Corée ait annoncé être disposée à livrer des munitions pour alimenter la guerre de la Russie en échange de technologies d'armement avancées.

À l'heure où nous nous réunissons à la Première Commission, la dernière attaque en date de la Russie, qui a frappé Hroza, en Ukraine, aujourd'hui, vient de coûter la vie à 51 civils innocents. Comme l'a déclaré un représentant de l'ONU, le fait de prendre délibérément des civils pour cible est un crime de guerre. Nous condamnons les crimes de guerre commis par la Russie, et leurs auteurs devront en répondre. Les attaques de la Russie contre des infrastructures civiles critiques, notamment des ports, des entrepôts de céréales et des centrales énergétiques, de même que la destruction du barrage de Nova Kakhovka et les attaques contre divers sites culturels, sont dévastatrices et constituent toutes des violations du droit international humanitaire. Je tiens à rappeler à la Commission qu'en se retirant de l'Initiative de la mer Noire, négociée par l'ONU, et en empêchant les exportations de céréales ukrainiennes, c'est la Russie qui a soumis les populations de nombreux pays à l'insécurité alimentaire. Il faudra des décennies pour remédier aux conséquences de la guerre. De vastes pans du territoire ukrainien seront jonchés de mines et d'autres munitions non explosées pendant de nombreuses années. C'est le peuple ukrainien qui souffre le plus des horreurs de la guerre menée par la Russie, mais nous constatons tous qu'elle a également des conséquences mondiales.

En plus de la crise céréalière que je viens d'évoquer, la sécurité mondiale est menacée par la rhétorique nucléaire irresponsable et dangereuse de la Russie, qui se livre notamment au chantage en annonçant le déploiement de ses armes nucléaires au Bélarus et en prenant des

mesures qui menacent les sites de production d'énergie nucléaire de l'Ukraine. Le déploiement annoncé d'armes nucléaires russes au Bélarus est contraire aux obligations internationales du Bélarus en tant qu'État non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'occupation et la prise de contrôle illégale de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia par les forces militaires russes restent alarmantes. La Russie porte pleinement atteinte aux sept piliers indispensables de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en violation de ses obligations et engagements internationaux. La seule solution durable à cette situation est le retrait inconditionnel de toutes les forces armées et du matériel militaire russes de l'ensemble du territoire ukrainien.

Le dispositif mondial de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération continue d'être soumis à de fortes pressions. À cause des positions adoptées par la Russie, trois importantes conférences d'examen tenues depuis l'été 2022 n'ont pas pu aboutir à des documents finaux. Nous continuons à soutenir fermement le TNP, pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération, et notre objectif ultime reste de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires en appliquant tous les éléments du Traité, y compris son article VI, sur la base des principes d'efficacité, de vérification et de sécurité non diminuée pour tous. En suspendant sa participation au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques (Nouveau Traité START), la Russie montre de nouveau qu'elle tend à s'appuyer de plus en plus sur les armes nucléaires. Nous l'appelons à recommencer à appliquer pleinement le Nouveau Traité START. La Lituanie reste convaincue que les futurs accords de maîtrise des armements doivent porter sur tous les types d'armes nucléaires. Nous saluons également les efforts de transparence consentis par certains États dotés d'armes nucléaires s'agissant de déclarer leurs stocks d'armes nucléaires. À cet égard, nous appelons la Chine à faire preuve de responsabilité et à participer aux pourparlers sur la maîtrise des armements nucléaires.

Nous restons d'ardents défenseurs de la Convention sur les armes biologiques, ainsi que de la Convention sur les armes chimiques et du travail professionnel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Dans le cadre de son agression contre l'Ukraine, la Russie se livre également à une campagne de désinformation, en diffusant sur l'Ukraine et d'autres pays des allégations non fondées et non étayées concernant des armes biologiques et chimiques, tout en exposant la population ukrainienne à des produits chimiques toxiques par ses attaques délinquantes contre des installations industrielles civiles. Les

antécédents de la Russie en matière de recours aux armes chimiques font depuis longtemps craindre qu'elle choisisse d'utiliser des armes chimiques dans sa guerre contre l'Ukraine. La Lituanie soutient fermement le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques.

L'espoir que toutes les parties recommencent à appliquer pleinement le Plan d'action global commun continue de décliner. L'Iran poursuit le développement de son programme nucléaire, ce qui accroît les risques de prolifération dans la région et au-delà. De plus, il ne coopère pas avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et développe en même temps ses activités nucléaires, notamment en installant des capacités d'enrichissement supplémentaires et en déployant des centrifugeuses avancées. Depuis longtemps, nous sommes également préoccupés par le développement, par la République populaire démocratique de Corée, de ses programmes d'armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et de missiles balistiques. L'année dernière, en violation de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, la République populaire démocratique de Corée a lancé plusieurs types de missiles balistiques et de croisière.

L'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires reste l'une de nos priorités. Et dans l'attente de l'entrée en vigueur d'un futur traité interdisant la production de matières fissiles, nous appelons tous les États concernés qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et à observer immédiatement un moratoire sur leur production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans le cadre de l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Je me dois d'exercer mon droit de réponse étant donné que, dans la déclaration du représentant de la Chine, des références sans fondement ont été faites au sujet du rejet en mer des eaux traitées au moyen du Système avancé de traitement des liquides (ALPS). Le Gouvernement japonais a toujours fourni à la communauté internationale des explications transparentes et détaillées sur cette question, fondées sur des preuves scientifiques. Nous avons poursuivi ces efforts, sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui est habilitée à établir, adopter et appliquer des normes de sécurité internationales

dans le domaine de l'énergie nucléaire et dans d'autres domaines qui relèvent de sa responsabilité. L'Agence a noté avec satisfaction que le Japon a fourni des informations, mené des consultations avec les parties concernées au Japon et à l'étranger et réalisé d'importantes activités de sensibilisation en vue de garantir la transparence. Le Gouvernement japonais a pris des mesures strictement conformes aux dispositions applicables du droit international, tout en tenant dûment compte des pratiques internationales, et il continuera d'agir ainsi.

Le rejet d'eaux traitées par le système ALPS a commencé le 24 août. Le Gouvernement japonais et la Tokyo Electric Power Company, avec la participation de l'AIEA, effectuent des contrôles de ce rejet, et aucune anomalie n'a été détectée. L'AIEA a confirmé et déclaré publiquement que le niveau de tritium dans l'eau rejetée était inférieur à la limite normale. Le Gouvernement japonais continuera à fournir, en temps utile et de manière transparente, les informations nécessaires, y compris les résultats des activités de surveillance, à la communauté internationale, et poursuivra ses efforts pour que celle-ci comprenne mieux la gestion de l'eau traitée par l'ALPS.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voulons tout d'abord rejeter les accusations qui ont été portées contre la Fédération de Russie, car elles sont absolument infondées. L'attention accrue portée à mon pays par les délégations des pays membres de l'Union européenne, qui lui consacrent 90 % de leurs déclarations, est certes flatteuse, mais elle montre clairement que ces délégations, comme vient de le prouver la déclaration du représentant de la Lituanie, n'ont tout simplement pas recours à des contacts bilatéraux avec la Fédération de Russie pour résoudre les problèmes qu'elles tentent de soulever. Nous essaierons de les aider en utilisant les instances multilatérales, comme l'ONU.

Tout comme nos amis biélorussiens, nous sommes contraints de répondre aux déclarations provocatrices d'un certain nombre de pays occidentaux dans le contexte de la coopération russo-biélorussienne dans le domaine du nucléaire militaire.

D'une part, lorsque ces affirmations émanent d'États membres de l'OTAN, il va sans dire qu'elles sont on ne peut plus déplacées. D'autre part, il serait malvenu de ne pas réagir à un exemple aussi clair et frappant d'une attitude où l'on voit la paille dans l'œil de son frère mais on ne voit pas la poutre dans le sien : autrement dit, le deux poids, deux mesures. En réalité, ce sont les pays de l'OTAN qui mènent une politique déstabilisatrice dans ce domaine, après s'être autoproclamés

« alliance nucléaire ». Depuis des décennies, les membres de l'OTAN mènent et continuent de développer ce qu'ils appellent des « missions nucléaires conjointes ».

Cette pratique s'appuie sur les armes nucléaires américaines déployées sur six sites militaires répartis dans cinq pays du continent européen, dont les États-Unis ne font évidemment pas partie. Ces armes nucléaires, que Washington déploie dans des bases avancées situées à des milliers de kilomètres de son territoire national et modernise activement, peuvent être utilisées pour frapper rapidement un nombre croissant de cibles stratégiques sur le territoire de la Russie et du Bélarus. Par ailleurs, ce n'est un secret pour personne que ces scénarios sont mis en pratique dans le cadre d'exercices conjoints impliquant les pays de l'OTAN du deuxième échelon, qui sont prêts à fournir un appui et une couverture aériens aux vecteurs d'armes nucléaires des États-Unis.

En parallèle, la quasi-totalité des membres de l'OTAN est directement impliquée dans la planification de l'emploi d'armes nucléaires. Ces missions nucléaires conjointes sont de plus en plus importantes dans le contexte actuel, alors que la Russie doit tenir compte de la forte aggravation des menaces liées à la volonté de l'Occident d'infliger une défaite stratégique à notre pays, tout en frôlant l'affrontement militaire direct entre puissances nucléaires. Nos alliés les plus proches au Bélarus subissent également une pression militaire et politique croissante de la part des États-Unis et de l'OTAN, notamment par l'intermédiaire de pays limitrophes de notre Confédération, dont certains réclament ouvertement et depuis longtemps le déploiement d'armes nucléaires américaines sur leur territoire.

Nous avons fait preuve de retenue pendant longtemps. Pendant des années, nous avons appelé Washington, en vain, à suivre notre exemple et à ramener toutes les armes nucléaires sur son territoire national. Nous avons donc dû adopter une approche différente. Les mesures de riposte que la Russie et le Bélarus ont prises sont uniquement des mesures de dernier recours et de nature réactive. Elles relèvent strictement de la logique de la dissuasion. Ce sont des actions soigneusement calibrées qui sont sans commune mesure avec les pratiques de l'OTAN et sont menées sur le territoire de deux pays frères réunis en une seule Confédération et formant un seul espace de défense.

En outre, il est totalement irréaliste de soulever la question de la révision des décisions adoptées conjointement par la Russie et le Bélarus dans le domaine nucléaire tant que les États-Unis et l'OTAN n'auront pas abandonné leur stratégie malveillante visant à saper délibérément

notre sécurité, qu'ils n'auront pas entièrement retiré les armes nucléaires américaines d'Europe et qu'ils n'auront pas démantelé les infrastructures correspondantes.

Quant aux insinuations des pays occidentaux selon lesquelles le Mémorandum de Budapest de 1994 aurait été violé, à notre avis, elles ne méritent pas de faire l'objet d'une discussion sérieuse. Il s'agit simplement d'une tentative désespérée d'alimenter encore davantage la propagande contre la Russie. Nous pensons qu'il suffit de rappeler que le Mémorandum de Budapest était un élément du processus visant à garantir l'adhésion réussie du Bélarus au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

M^{me} Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Australie, du Royaume-Uni et des États-Unis (AUKUS) afin de réagir aux observations faites dans le débat général d'aujourd'hui concernant l'acquisition par l'Australie de technologies de propulsion nucléaire navale. Il est important que nous apportions une réponse factuelle à la mésinformation que nous avons entendue aujourd'hui.

L'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis sont profondément attachés au respect de leurs obligations respectives dans le cadre du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'acquisition par l'Australie d'une capacité de propulsion nucléaire navale se fera dans le cadre de son accord de garanties généralisées et de son protocole additionnel et respectera pleinement les obligations internationales qui lui incombent au titre du Traité sur la non-prolifération et du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, dit Traité de Rarotonga.

Le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Grossi, a confirmé que l'Agence élaborera une méthode de contrôle pour le programme de propulsion nucléaire navale de l'Australie, ce qui permettra à l'AIEA de continuer à atteindre ses objectifs en matière de vérification technique en Australie, y compris au moyen d'un accord au titre de l'article 14, pour lequel des négociations ont été entamées. Il est essentiel pour le régime international de non-prolifération que l'AIEA continue d'être autorisée à s'acquitter de son mandat, clair et établi de longue date, qui consiste à travailler avec les États membres sur les questions de garanties, en toute indépendance et sans ingérence. Le combustible nucléaire que l'Australie recevrait dans le cadre de l'AUKUS est inexploitable dans des armes nucléaires sans un traitement chimique supplémentaire. Cela nécessiterait des installations que l'Australie ne possède pas et dont elle ne cherchera pas à se doter, et l'AIEA pourra s'assurer de l'absence de telles installations à tout moment.

Je tiens à le dire de manière claire : l'Australie ne possède pas d'armes nucléaires et ne cherchera pas à s'en doter. L'AUKUS ne change rien à cela.

M. Kim In Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration du Japon.

Nous avons catégoriquement rejeté les allégations absurdes du Japon contre mon pays. La dangereuse accumulation d'armes par le Japon a maintenant dépassé les limites et ne peut plus être balayée d'un revers de la main. C'est un secret de polichinelle que le Japon n'a cessé de renforcer et d'étendre ses capacités militaires et offensives, en s'éloignant du principe de défense exclusive, en vertu duquel le Japon est constitutionnellement tenu de renoncer à la guerre, n'a pas le droit d'être une partie belligérante ni d'avoir les moyens de déclencher une guerre, et n'est autorisé à posséder que les capacités de défense minimales nécessaires. Parallèlement à une hausse alarmante de son budget de défense nationale, le Japon applique énergiquement la stratégie de sécurité qui a été revue l'année dernière pour devenir une doctrine belliqueuse de frappe préventive.

Il est inquiétant de constater que les États-Unis, cherchant à utiliser le Japon comme une brigade de choc pour mettre en œuvre leur stratégie indo-pacifique, livrent systématiquement leurs armements de haute technologie au Japon, qui a la ferme intention de se transformer en une puissance militaire capable d'invasion. Tout en se félicitant que le Japon ait accès à des capacités de contre-attaque permettant de renforcer la dissuasion dans la région, les États-Unis ont entrepris de renforcer leur alliance militaire avec le Japon, à qui ils facilitent la livraison de 400 missiles de croisière à longue portée Tomahawk, ayant une portée d'environ 1 600 kilomètres.

Pire encore, le Japon a tout récemment publié son livre blanc sur la défense en 2023, dans lequel il justifie les mesures prises pour se transformer en puissance militaire en invoquant un environnement de sécurité qui serait le plus grave et le plus compliqué depuis la Seconde Guerre mondiale et en annonçant l'avènement d'une nouvelle ère de crise, sous prétexte de menaces émanant des pays voisins. Quant aux allégations du Japon concernant les menaces provenant des pays voisins, elles ne sont rien d'autre qu'un écran de fumée destiné à reporter la condamnation de la communauté internationale sur d'autres pays et à justifier ses efforts visant à devenir une puissance militaire de premier plan. La communauté internationale observe avec une profonde inquiétude les dangereuses

manœuvres militaires du Japon, qui continue de suivre à la lettre la stratégie agressive et exclusive des États-Unis dans la région Indopacifique, tout en refusant de présenter des excuses sincères pour ses crimes passés. Si le Japon n'a pas d'hostilité envers la République populaire démocratique de Corée et ses autres voisins, il n'a aucune raison de s'inquiéter des conditions de sécurité dans l'archipel.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté le rejet par le Japon d'eaux contaminées par des substances nucléaires, qui constitue un crime contre l'humanité et risque de provoquer une nouvelle catastrophe nucléaire pour l'humanité. Nous exhortons le Japon à tenir compte de vives inquiétudes et de la condamnation de ses voisins et de la communauté internationale, et à mettre définitivement un terme à ses opérations de rejet d'eau contaminée. Elle doit garder à l'esprit que tant qu'elle poursuivra ses folles ambitions en accumulant des armes pour menacer ses voisins, sans présenter des excuses sincères ni proposer des réparations pour son passé colonial, elle ne contribuera pas à renforcer sa propre sécurité.

M. Turner (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre à certaines observations qui ont été faites concernant les armes nucléaires des États-Unis en Europe et la nature des engagements pris par les États-Unis dans le cadre d'alliances au niveau mondial. Les armes nucléaires des États-Unis en Europe sont et resteront sous la garde et le contrôle des États-Unis. Leur possession ou leur contrôle n'a pas été transféré à d'autres pays, et cette politique n'a pas changé depuis plus de 70 ans. Les arrangements agréés pour le partage du fardeau dans le domaine du nucléaire de l'OTAN sont pleinement compatibles avec les obligations qui incombent aux États-Unis et aux pays hôtes en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et notamment de ses articles interdisant le transfert d'armes nucléaires ou de leur contrôle à tout État partie non doté d'armes nucléaires. Les accusations selon lesquelles ces arrangements contredisent la lettre et l'esprit du Traité sur la non-prolifération sont erronées. Comme il ressort clairement du compte rendu des négociations du Traité, la question des arrangements nucléaires multilatéraux a fait l'objet de longs débats concernant les articles I et II. Ces arrangements existaient à l'OTAN bien avant l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération en 1970. La Russie n'a soulevé cette question dans le cadre du Traité sur la non-prolifération qu'en 2015, soit 45 ans après l'entrée en vigueur du Traité, mais un an seulement après la prise de contrôle de la Crimée par la Russie. Nous devrions considérer l'attention portée par la Russie à cette question pour ce qu'elle est : une tactique de diversion visant à détourner l'attention de la poursuite de son invasion de l'Ukraine.

La capacité nucléaire de l'OTAN a pour objectif fondamental de préserver la paix, de prévenir la coercition et de dissuader toute agression. L'objectif de l'OTAN est de rendre le monde plus sûr pour nous tous. Les alliés de l'OTAN sont connus depuis longtemps pour leurs réalisations remarquables en matière de désarmement et de non-prolifération. Les efforts des Alliés en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération visent à réduire les risques et à renforcer la sécurité, la transparence, la vérification et le respect des règles. Ces objectifs n'ont pas changé, malgré les discours irresponsables de la Russie sur le nucléaire dans le cadre de sa guerre d'agression non provoquée contre l'Ukraine et de la décision qu'elle a annoncée de stationner des armes nucléaires au Bélarus. Au titre du Traité sur la non-prolifération, la Russie doit conserver la garde et le contrôle de toutes ses armes nucléaires déployées au Bélarus, une règle qui s'applique aussi aux États-Unis, et qu'ils respectent, et la Russie doit également conserver la garde et le contrôle de toutes les armes qu'elle y stationne, à l'instar de ce que nous faisons avec nos alliés de l'OTAN. Il est préoccupant que M. Lukashenko ait affirmé avoir le contrôle des armes nucléaires et si cela s'avérait exact, cela constituerait une violation des obligations découlant du Traité sur la non-prolifération.

Par ailleurs, je souhaite réagir à ce qui semble être un malentendu au sujet des engagements pris par les États-Unis dans le cadre d'alliances, que ce soit avec nos alliés au sein de l'OTAN ou avec d'autres alliés tels que le Japon, la République de Corée et l'Australie. Il est déplacé de qualifier ces pays de satellites américains, même si je peux comprendre que certains pays qui ont des systèmes autoritaires et qui nourrissent des ambitions territoriales peuvent avoir quelques difficultés à comprendre la véritable nature de ces engagements. Tout d'abord, il s'agit d'alliances exclusivement défensives avec des pays souverains qui partagent avec les États-Unis certaines valeurs, telles que le respect du droit international, les principes démocratiques et la transparence. Deuxièmement, les pays qui choisissent de s'associer aux États-Unis, dans le cadre de l'OTAN ou d'autres accords, le font de leur plein gré, ce qui est leur droit. Les demandes d'adhésion à l'OTAN sont des processus qui répondent à la demande d'États souverains ayant la ferme volonté de se joindre à nous pour défendre nos intérêts et nos valeurs communs contre les desseins potentiellement agressifs d'autres États. Il en va de même pour nos autres relations. L'objectif de ces engagements n'est pas l'hégémonie ou la création d'une logique de blocs. Au contraire, ils visent à promouvoir la sécurité et la stabilité internationales en défendant les principes

consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international et en travaillant en coopération avec d'autres pays pour promouvoir un monde plus sûr et plus pacifique.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'ai demandé à exercer mon droit de réponse afin de réagir à la mention de mon pays dans la déclaration de la représentante de la Bulgarie. Ma délégation rejette cette déclaration et souhaite faire les observations suivantes pour rétablir la vérité.

Lors de la séance d'hier (voir A/C.1/78/PV.4), ma délégation a réfuté les allégations concernant l'obstruction au consensus sur un document final lors de la cinquième session de la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC). À ce propos, je tiens à rappeler que la raison pour laquelle ce consensus a été bloqué est l'égoïsme de certains pays occidentaux, qui ont tenu à utiliser la Conférence pour servir leurs propres intérêts, et qui ont fait passer leurs intérêts égoïstes avant ceux des autres États parties à la Convention. Ils ont voulu inclure dans le document des paragraphes controversés au sujet de la prétendue Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), que la Syrie et d'autres États parties ont refusé de reconnaître, ainsi que ses résultats, parce qu'ils les considéraient comme non consensuels et illégitimes. Le document final présenté était très sélectif et n'était pas équilibré. Il n'a pas pris en compte les propositions faites par un grand nombre de pays, malgré les multiples efforts de la Syrie et d'autres pays pour y apporter des modifications conformément aux dispositions de la Convention et à la pratique établie. La délégation syrienne et plusieurs autres délégations souhaitaient parvenir à un document final consensuel et non politisé, mais les pressions occidentales ont rendu cela impossible. Les pressions et les ingérences occidentales dans les travaux de l'OIAC l'ont détournée de son caractère technique et l'ont plongée dans le tourbillon des tensions politiques. C'est pourquoi les rapports de ses différentes équipes manquent d'objectivité et de professionnalisme.

En conclusion, je tiens à réaffirmer la condamnation par ma délégation de l'emploi d'armes chimiques quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances. Je réaffirme l'entière coopération de la Syrie, en toute transparence, avec l'OIAC, et le respect de toutes nos obligations au titre de la CIAC. En 2013, la Syrie a pris la décision stratégique d'adhérer à la CIAC et a fait preuve d'un engagement immédiat à mettre en œuvre toutes ses dispositions avant même que son adhésion ne prenne effet. Nous avons fourni des informations détaillées sur notre programme chimique et détruit tous nos stocks et nos sites de production en un temps record, malgré les circonstances difficiles auxquelles nous étions confrontés à l'époque.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je prie les délégations de faire des déclarations aussi brèves que possible. Les interprètes nous ont accordé un peu plus de temps, mais nous approchons du terme du temps imparti pour cette séance.

M. Sun Yiliang (Chine) (*parle en chinois*) : En réponse aux arguments avancés par le Japon pour justifier son rejet d'eaux contaminées par des substances nucléaires après l'accident de Fukushima, je tiens à souligner ce qui suit. Si les eaux contaminées par des substances nucléaires provenant de Fukushima sont sûres, il n'est pas nécessaire de les rejeter dans la mer, et si elles ne sont pas sûres, elles ne doivent pas être rejetées dans la mer.

Tout d'abord, l'eau contaminée par l'accident nucléaire de Fukushima, que le Japon rejette dans la mer, contient des dizaines de radionucléides, dont certains sont extrêmement toxiques. Il n'existe aucun précédent international de rejet en mer d'eau contaminée à la suite d'un accident nucléaire.

Deuxièmement, il est permis de s'interroger sur la fiabilité et l'efficacité à long terme du système de purification de l'eau du Système avancé de traitement des liquides (ALPS). La capacité de traitement du système ALPS doit être soumise à des essais et à des vérifications supplémentaires. Au cours des trois prochaines décennies d'exploitation, il est possible que sa fiabilité et son efficacité diminuent en fonction du vieillissement du matériel.

Troisièmement, on ne connaît pas les incidences à long terme du rejet en mer d'eau contaminée par des matières nucléaires. Cette eau contaminée contient des dizaines de radionucléides à vie longue qui sont difficiles à traiter. Le rejet, sur une période qui peut aller jusqu'à 30 ans, aura des effets cumulatifs à long terme sur l'environnement marin et la santé humaine. En l'état actuel des connaissances scientifiques, il est impossible de tirer des conclusions définitives. La seule certitude est que l'eau contaminée par les substances nucléaires est nocive. Son rejet dans la mer augmentera la quantité totale de radionucléides dans l'environnement. C'est pourquoi renoncer au rejet de ces eaux est la décision la plus responsable qui soit.

Le Japon cite souvent le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) intitulé *Comprehensive Report on the Safety Review of the ALPS-Treated Water at the Fukushima Daiichi Nuclear Power Station* (Rapport complet sur l'examen de la sûreté de l'eau traitée par l'ALPS à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi) pour justifier son rejet de l'eau. Or, je dois souligner que ce rapport de l'AIEA n'évoque pas d'autres options possibles pour le rejet de ces eaux, n'évalue pas la fiabilité à long terme du système et ne prouve pas que la décision du Japon est légitime, légale ou sûre. De plus, le Directeur général de l'AIEA

a signalé à plusieurs reprises que ce rapport n'était ni une approbation du plan de rejet du Japon, ni une recommandation politique. Ce rapport n'est donc pas un feu vert pour le rejet des eaux en mer par le Japon. Je demande au Japon de cesser d'utiliser l'Agence comme bouclier pour couvrir ses actions.

En ce qui concerne les justifications fournies par les pays concernés au sujet de la coopération entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis (l'AUKUS) en matière de sous-marins nucléaires, la Chine estime que cette coopération compromet sérieusement le régime international de non-prolifération nucléaire et le système de garanties de l'AIEA. Selon l'article 14 de l'accord de garanties généralisées de l'AIEA, certaines activités militaires peuvent être dispensées des garanties. Toutefois, il n'existe pas de consensus international sur la définition de ces activités. Il n'y a pas non plus de consensus sur l'applicabilité de l'article 14 aux transferts de réacteurs de puissance de sous-marins nucléaires ou d'uranium hautement enrichi de qualité militaire qui leur est associé. Dans ces conditions, les accords de garanties pour l'AUKUS en matière de sous-marins nucléaires ne devraient pas être conclus uniquement entre le secrétariat de l'AIEA et les trois pays concernés. Un éventuel accord de garanties de ce genre créerait un précédent qui aurait des implications pour tous les États membres de l'Agence. À cet égard, compte tenu de la pratique historique de l'Agence en matière de renforcement du système de garanties, il convient de débattre pleinement de cette question et de rechercher un consensus entre tous les États membres intéressés, dans le cadre d'un processus intergouvernemental ouvert, transparent, inclusif et durable.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Je me vois dans l'obligation d'exercer une nouvelle fois mon droit de réponse à la suite des remarques totalement infondées adressées à mon gouvernement.

Tout d'abord, le déversement de l'eau traitée par le Système avancé de traitement des liquides (ALPS) a commencé le 24 août. Le Gouvernement japonais et l'exploitant, la Tokyo Electric Power Company, effectuent des contrôles, avec la participation de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), mais n'ont constaté aucune anomalie. L'AIEA a confirmé et déclaré publiquement que le niveau de tritium dans l'eau rejetée est inférieur à la limite normale. Le Gouvernement japonais continuera d'expliquer ses efforts à la communauté internationale de manière transparente, avec la participation continue de l'AIEA. Le Japon est prêt à discuter des détails, sur la base d'éléments scientifiques, dans les instances appropriées et avec les experts compétents. En tout état de cause, la position fondamentale du Japon reste inchangée, et le Gouvernement japonais continuera à fournir à la communauté internationale, en temps voulu et de manière

transparente, les informations nécessaires, y compris les résultats de la surveillance, et il s'efforcera de permettre à la communauté internationale de mieux comprendre la sécurité des rejets d'eaux traitées par le système ALPS.

S'agissant des allégations totalement infondées adressées à mon gouvernement par le représentant de la République populaire démocratique de Corée, je tiens à déclarer que le Japon, en vertu de sa Constitution, adhère aux préceptes fondamentaux consistant à maintenir une politique exclusivement axée sur la défense, à s'abstenir de devenir une puissance militaire qui fait peser des menaces sur d'autres pays et à respecter les trois principes de la non-nucléarisation. En vertu de ces préceptes, le Japon ne changera jamais, au grand jamais, la voie qu'il a choisie en tant que nation éprise de paix. Nos capacités de défense sont et resteront consacrées à la défense du Japon, et nous assurons la transparence de notre politique de défense et de sécurité et des dépenses afférentes à la défense, par l'intermédiaire d'un contrôle civil strict de l'armée et par diverses publications qui sont accessibles à tous.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Les interprètes seront présents jusqu'à 13 h 10. Je demande donc aux délégations de limiter la durée de leurs interventions pour les interprètes.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous sentons obligés d'exercer une fois de plus notre droit de réponse à la suite de la déclaration infondée du représentant des États-Unis, qui est un exemple clair de deux poids, deux mesures. La délégation américaine essaie de dire que, s'agissant des missions nucléaires conjointes, tout ce que ce pays fait est bon et juste, et ne contrevient pas au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, alors que tout ce que font les États qui ne font pas les affaires des États-Unis, comme la Fédération de Russie et le Bélarus, par exemple, est mauvais et contraire au droit international. Qu'est-ce que c'est, si ce n'est du deux poids, deux mesures ? La différence entre les missions nucléaires conjointes des États-Unis et les activités de la Russie réside dans le fait que les États-Unis ont entrepris ces missions sans aucun fondement, sans aucune raison. Il a été dit que c'était à des fins de dissuasion. Pour dissuader qui, si je puis me permettre ? Sachant que les États-Unis disposent déjà sur leur propre territoire de toutes les capacités de dissuasion nucléaire, comme c'était le cas pendant la guerre froide, pourquoi déployer des armes nucléaires en si grand nombre dans cinq pays européens ? C'est incompréhensible.

De plus, dans les circonstances actuelles, ces actions semblent contribuer singulièrement à une escalade et présentent de graves risques nucléaires, compte tenu des discours fracassants des États-Unis sur la nécessité d'infliger

une défaite stratégique à la Fédération de Russie et de leur implication croissante dans la crise ukrainienne, via la fourniture de divers types d'armes de plus en plus sophistiquées.

En ce qui concerne la coopération entre les États-Unis et leurs alliés en vue de répandre la démocratie et la stabilité, je voudrais demander si les pays dans lesquels les États-Unis ont tenté de répandre la démocratie et la stabilité, tels que l'Afghanistan, l'ex-Yougoslavie, la Libye et l'Iraq, sont devenus plus stables et plus démocratiques.

La Fédération de Russie se voit contrainte de prendre des mesures de dernier recours dans le domaine nucléaire à des fins de dissuasion. Les armes nucléaires

que nous avons déployées sur le territoire du Bélarus sont entièrement sous le contrôle de la Fédération de Russie.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous est imparti pour la présente séance. Je constate qu'il y a d'autres demandes au titre de l'exercice du droit de réponse. Nous continuerons d'entendre les droits de réponse demain matin.

La prochaine séance de la Commission se tiendra demain matin à 10 heures précises dans cette salle de conférence. Je demande à toutes les délégations d'être ponctuelles afin que nous puissions débiter nos travaux sans tarder.

La séance est levée à 13 h 10.